Plan de Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse

Luxembourg

Mai 2014

Table des matières

1. Contexte général 3

2. Mise en œuvre du Programme de la Garantie pour la Jeunesse au Luxembourg 12

2.1 Formulation de la Garantie pour la Jeunesse 12

2.2 Approches adoptées par les partenaires 18

2.3 Intervention et activation précoces 22

2.4 Mesures de soutien en faveur de l'intégration sur le marché du travail 27

3. Financement de la Garantie pour la Jeunesse 35

4. Evaluation et amélioration continue des programmes 36

ANNEXE 37

1. Contexte général

Début 2013, l'UE a adopté une Recommandation du Conseil en faveur des états membres, portant sur la question de la Garantie pour la Jeunesse. La Recommandation encourage les états membres :

> *« à faire en sorte que tous les jeunes âgés de moins de 25 ans aient droit à une offre de travail de bonne qualité, à l'enseignement continu, à un apprentissage ou à un stage dans un délai de quatre mois après avoir perdu leur emploi ou avoir quitté l'enseignement formel ».*

Pour remettre la Garantie pour la Jeunesse dans un contexte général, nous commencerons par présenter certaines statistiques relatives au chômage chez les jeunes, les NEET (ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation) et les jeunes déscolarisés au Luxembourg.

Le chômage chez les jeunes au Luxembourg

En janvier 2014, le Luxembourg compte 2 627 jeunes gens (âgés de moins de 25 ans) inscrits au chômage à l'Agence pour le développement de l'emploi - Adem. Ils représentent 13% de la masse des chômeurs (tous âges confondus).

Le nombre de jeunes chômeurs n'a cessé d'augmenter au cours des 8 dernières années, pour passer d'un nombre moyen d'environ 1 500 personnes à la fin de chaque mois avant la crise de 2008 à une moyenne d'environ 2 000 personnes après 2009 (cf. graphique 1).

Graphique 1. Evolution du chômage chez les jeunes (2006-2014)

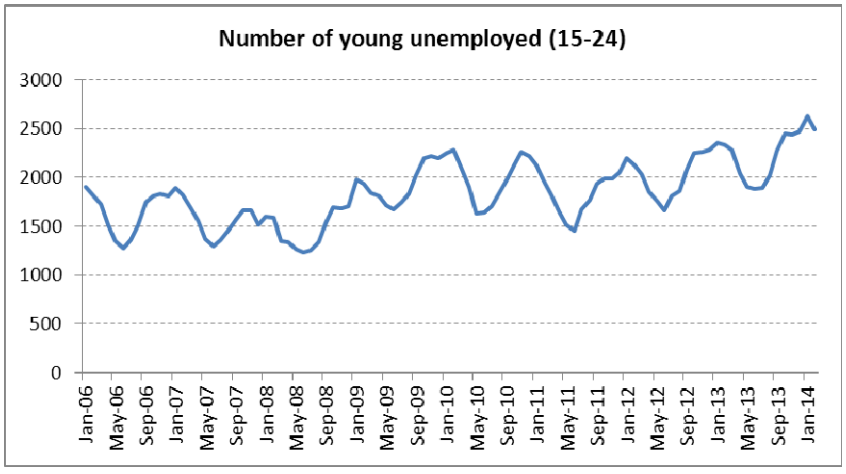

Source : Eurostat.

Le nombre de chômeurs que reflète le graphique 1 se rapporte au nombre de jeunes gens à un moment donné. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Garantie pour la Jeunesse, il serait également judicieux d'étudier le nombre de jeunes gens qui s'inscrivent au Service Public de l'Emploi (graphique 2). Au cours de ces 3 dernières années, quelques 460 jeunes gens parmi la population que nous ciblons (âgés de 15 à 24 ans) se sont en moyenne inscrits chaque mois au Service Public de l'Emploi. Comme nous pouvons le constater, ce chiffre varie dans le temps, mais apparaît particulièrement élevé en septembre, après les vacances scolaires d'été.

Graphique 2. Nombre de nouveaux jeunes inscrits au Service Public de l'Emploi

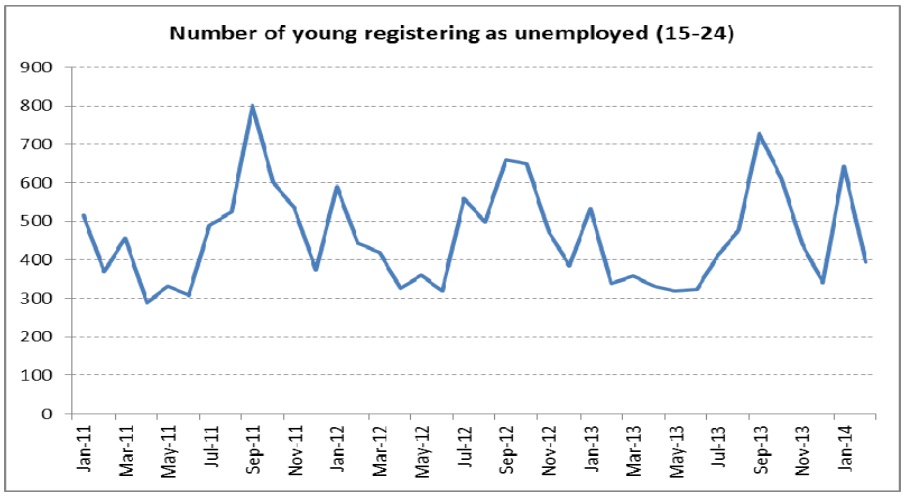

Source : Eurostat.

Le taux de chômage chez les jeunes s'élève à 15,5% (en 2013), ce qui signifie que sur 6 jeunes demandeurs d'emploi, l'un d'entre eux ne trouve pas de travail, ce qui situe le Luxembourg parmi les pays d'Europe enregistrant le plus faible taux de chômage chez les jeunes (la moyenne de chômage s'élevant à 23% dans les pays de l'UE), bien que le taux de chômage chez les jeunes reste relativement élevé par rapport au taux de chômage global luxembourgeois qui s'élève à 7%.

Comme nous pouvons l'observer sur le graphique suivant (graphique 3), le taux de chômage chez les jeunes est resté relativement stable au cours des dix dernières années (2003-2013) et fluctue autour de 16%.

Graphique 3. Evolution du taux de chômage chez les jeunes (2003-2013)

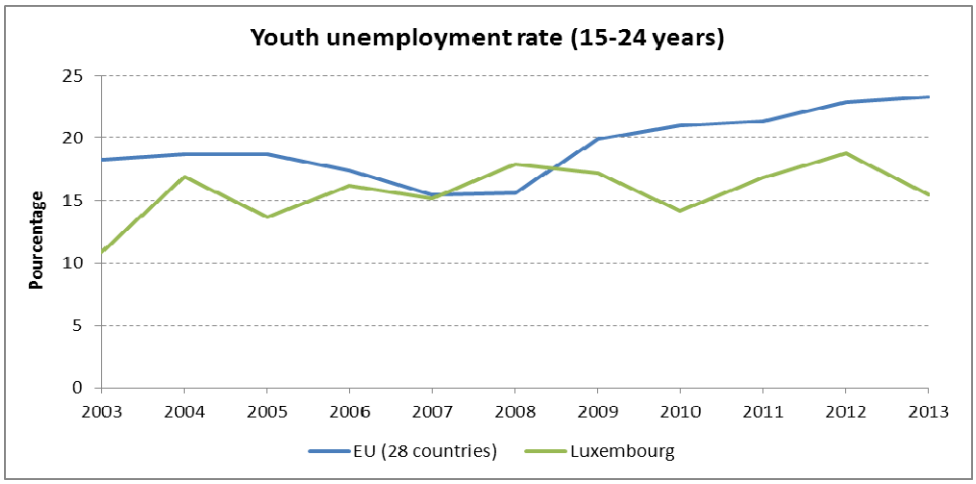

Source : Eurostat.

Avant 2003, le taux de chômage chez les jeunes avait cependant atteint des sommets beaucoup moins élevés (4% en 1992, 7% en 2002). La principale explication de cette hausse du taux de chômage au cours des trente dernières années n'est cependant pas liée à une augmentation considérable du nombre de jeunes chômeurs. Il est vrai que le nombre de jeunes chômeurs a augmenté, pour passer de 2 300 en 1983 à 2 600 en 2014, mais la population globale s'est accrue dans les mêmes proportions. La proportion de demandeurs d'emploi dans la population globale est donc restée plus ou moins constante, comme nous pouvons le constater en étudiant le taux de chômage qui n'enregistre qu'une légère hausse, de 4% en 1983 à 5% en 2014.

Il faut plutôt chercher l'explication de la hausse du chômage des jeunes dans la considérable diminution du nombre de jeunes gens sur le marché du travail. En effet, le marché du travail comptait en 1983, 34 100 jeunes gens en exercice ou à la recherche d'un emploi, mais ce nombre a chuté à 16 300 en 2012, soit une baisse de 52%. Cette diminution de la main d'œuvre active est illustrée sur le graphique suivant et s'explique largement par la durée plus longue des études chez les jeunes.

Graphique 4. Proportion des jeunes qui travaillent, sont au chômage ou inactifs (15 – 24 ans)

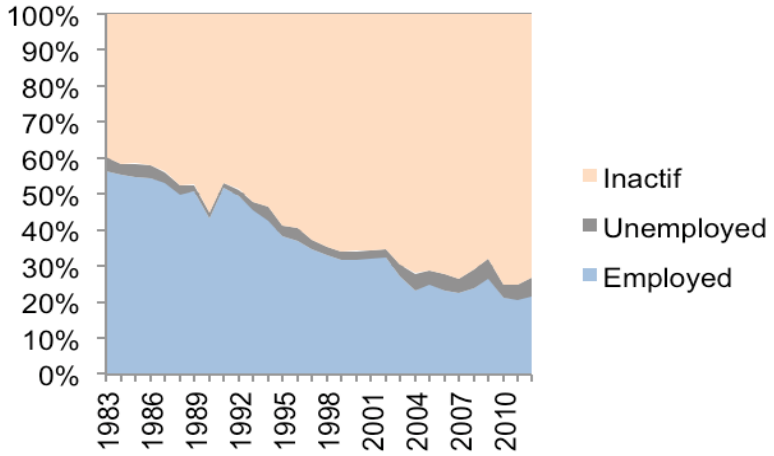

Source : Eurostat.

Il est important de rappeler que le taux de chômage ne tient pas compte de tous les jeunes gens vivant au Luxembourg. En effet, sont exclus de ce chiffre toutes les personnes qui ne recherchent pas activement un travail, parmi lesquelles nous pouvons spécifiquement identifier les gens qui poursuivent leurs études.

En 2012, la situation générale des jeunes était la suivante (données issues de l'Enquête sur la Main d'œuvre européenne) : le Luxembourg comptait 61 000 jeunes résidents âgés de moins de 25 ans, parmi lesquels 13 000 travaillaient (21%), 45 000 étaient « inactifs/ étudiants » (74%) et 3 000 étaient au chômage (5%).

Ces proportions varient cependant en fonction de l'âge, comme nous pouvons l'observer sur le graphique suivant (graphique 5).

Graphique 5. Proportion de jeunes poursuivant leurs études et/ ou sur le marché du travail

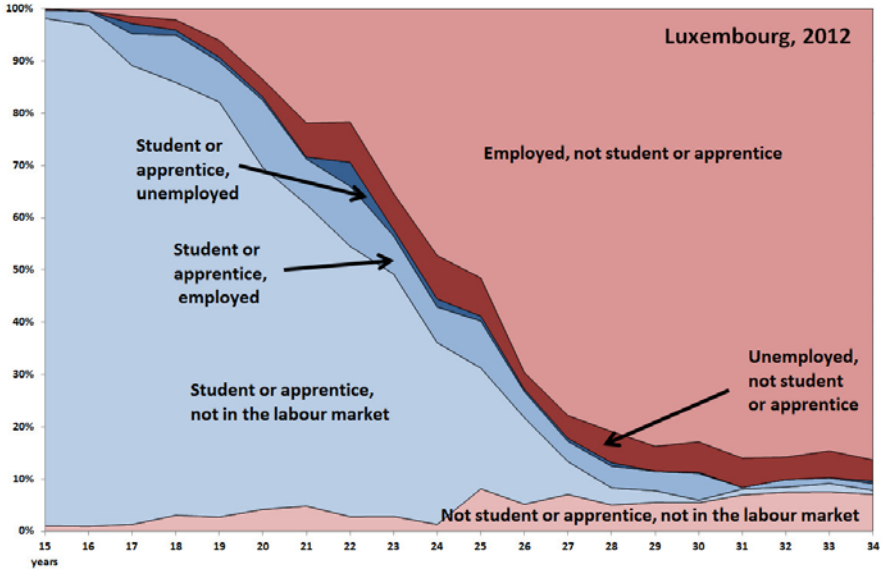

Source : Eurostat

En étudiant cette vue d'ensemble, incluant tous les jeunes, le problème du chômage semble légèrement moins dramatique : le taux de chômage s'élève à 5% (3 000 demandeurs d'emploi sur 61 000 jeunes gens), ce qui signifie que sur 20 jeunes vivant au Luxembourg, un seul est inscrit comme chômeur au Service Public de l'Emploi. Le taux de chômage donne une autre perspective de la situation mais au final, chacun de ces 3 000 jeunes gens mérite d'être aidé pour lui éviter de rester dans une situation précaire.

Cette aide doit néanmoins être conçue sur mesure, parce que les 2 627 jeunes gens qui sont inscrits au Service Public de l'Emploi en janvier 2014, ne constituent pas un groupe homogène : 42% d'entre eux sont inscrits depuis moins de 3 mois, 40 autres pour cent y sont inscrits depuis 3 à 12 mois et les 19% restants fréquentent le Service Public de l'Emploi depuis plus de 12 mois ; seuls 5% d'entre eux sont titulaires de qualifications supérieures au Baccalauréat (équivalent du A-level) ; presque la moitié d'entre eux ont seulement atteint le niveau obligatoire de scolarisation ; 43% d'entre eux sont des femmes ; environ 5% d'entre eux souffrent d'un handicap qui a un impact sur leur temps de travail ; 50% d'entre eux ne sont pas de nationalité luxembourgeoise, ce qui entraîne souvent des différences en termes de compétences linguistiques (la plupart des employeurs proposant un emploi sur le marché du travail luxembourgeois demande que les candidats maîtrisent plusieurs langues, le plus souvent le français, l'allemand et l'anglais).

Cette diversité ne doit pas être négligée lors de la conception du Plan de Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse, de sorte à pouvoir répondre en toute efficacité, aux besoins spécifiques de ces sous-groupes.

Jeunes gens ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET)

Outre les jeunes inscrits au Service Public de l'Emploi et les étudiants qui poursuivent leur cursus, les jeunes gens qui ne relèvent pas des statistiques officielles doivent faire l'objet d'une attention particulière. Certains de ces NEET (ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation) ont décidé de ne pas activement s'impliquer sur le marché du travail, mais d'autres sont peut-être simplement sortis du système ordinaire, parce qu'ils ont été confrontés à des moments difficiles dans leur vie. Certains jeunes peuvent se sentir perdus, sans savoir vers qui se tourner ni quel sens donner à leur vie : doivent-ils reprendre leurs études ou chercher un emploi ? Certains d'entre eux préfèrent réfléchir davantage aux possibilités qui s'offrent à eux avant de prendre une décision si importante. Et dans leur cas, il est primordial que les services publics puissent les orienter, ne pas les laisser seuls, de sorte à leur éviter de s'abandonner au désespoir voire de tomber dans la délinquance. C'est la raison pour laquelle une stratégie solide en faveur de l'accompagnement, est nécessaire, puisqu'elle consiste à activement contacter les NEET et à leur proposer des points de contact où ils pourront obtenir davantage d'informations et de conseils.

Selon les données de l'Eurostat, en 2013, le Luxembourg comptait 5% de NEET, âgés de 15 à 24 ans. Ce taux est resté relativement stable au cours des 10 dernières années (graphique 6). Il est très largement inférieur à celui d'autres pays européens dont la moyenne est proche de 13%.

Graphique 6. Evolution du taux de NEET (2003-2013)

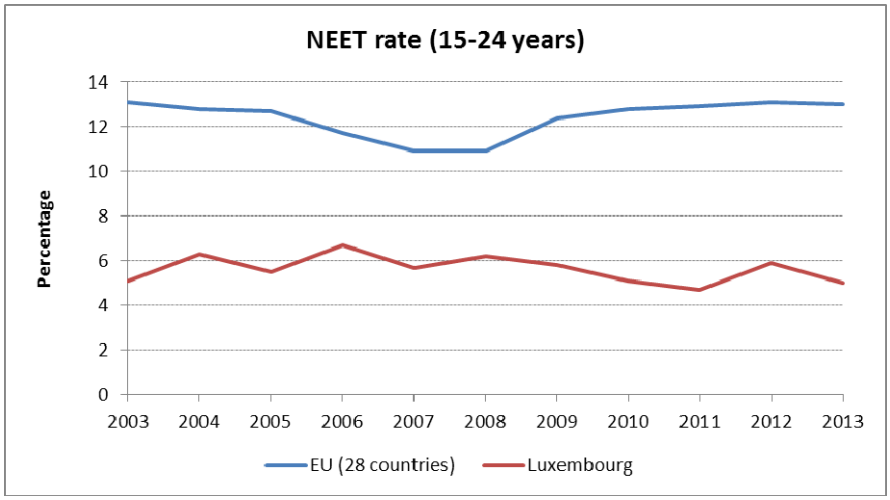

Source : Eurostat.

Un rapport, récemment établi par des chercheurs de l'Université du Luxembourg, montre que le groupe des NEET est très hétérogène, ce qui implique de prêter particulièrement attention aux divers aspects des difficultés auxquelles sont confrontés ces jeunes gens[1]. La politique doit donc être conçue sur mesure de sorte à répondre aux problèmes spécifiques en jeu.

En 2013, le Service national de la jeunesse – SNJ a lancé un projet de Fonds social européen en faveur des NEET, en collaboration avec l'Inspection générale de la Sécurité sociale - IGSS et le CEPS/INSTEAD, un centre de recherche socio-économique situé au Luxembourg. Ce projet consiste à quantifier et à qualifier la population de NEET. Les premiers résultats sont attendus d'ici la fin 2014.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que certains jeunes inactifs que nous pouvons inclure dans le groupe des NEET en raison de l'absence de renseignements détaillés, peuvent ne pas se considérer du tout comme des NEET, simplement parce qu'ils ont choisi de ne pas accéder au marché du travail et de sortir du système scolaire et que cette décision leur convient parfaitement. Nous pensons par exemple, dans ce cas, aux jeunes mamans qui ont décidé de consacrer leur temps à l'éducation de leurs enfants, parce que leur époux perçoit des revenus qui couvrent leur coût de la vie. D'autre part, on observe un phénomène important d'immigration. Certains jeunes immigrants n'ont pas de qualification, mais ne sont pas enregistrés dans le système scolaire ni ailleurs. Par ailleurs, ces jeunes résidents qui ont fréquenté un établissement d'enseignement secondaire dans l'un des pays voisins avant de quitter l'école, ne figurent parfois pas sur les registres officiels luxembourgeois. L'un des objectifs de l'étude consiste à mieux évaluer le nombre de NEET.

[1] *NEET au Luxembourg : Sekundäranalyse vorhandener Daten (Analyse secondaire des données disponibles)*; Université du Luxembourg ; 2013.

Personnes déscolarisées

Les personnes déscolarisées sont les plus susceptibles de venir grossir les rangs des NEET. Selon l'Enquête sur la Main d'œuvre, le taux d'abandon scolaire précoce (ASP) est bas au Luxembourg par rapport aux autres pays. Il a en outre diminué, pour passer de 7,7% en 2009 à 6,2% en 2011 et est donc très largement inférieur à la moyenne de 13,5% enregistrée par l'UE.

Nous avons cependant remarqué que le taux d'abandon scolaire précoce, tel qu'il est défini dans l'Eurostat et mesuré par l'Enquête sur la Main d'œuvre, pourrait ne pas donner une image précise de la situation au Luxembourg. De ce fait, les autorités luxembourgeoises responsables de l'enseignement ont cherché à produire des statistiques annuelles sur le taux d'ASP au niveau de l'enseignement secondaire (incluant les étudiants suivant un enseignement ou une formation technique et professionnel - EFTP), en se basant sur les données administratives et sur une enquête relative au taux d'ASP. Au cours de l'année scolaire 2010/2011, un total de 1 888 jeunes gens (dont 644 sont considérés comme des jeunes déscolarisés permanents) a quitté l'école secondaire au Luxembourg, avant d'avoir obtenu une qualification.

Sur la base de ces chiffres, le « *taux théorique d'ASP permanent »,* calculé à partir d'un groupe d'étudiants à l'entrée de l'enseignement secondaire en 2010/2011, à savoir la probabilité selon laquelle ils quitteront l'école sans qualification, s'élève à 9,0%. Ce chiffre est resté stable depuis 2008/2009 (Rapport annuel du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse, 2013).

Principaux acteurs de la mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse

Les statistiques présentées plantent le décor dans lequel la Garantie pour la Jeunesse devra être mise en œuvre. Le taux de chômage augmente depuis quelques années déjà au Luxembourg et bon nombre de politiques, mesures et institutions ont d'ores et déjà été mises en place et réformées afin de réagir face à ce problème social et économique. Les paragraphes suivants présenteront les principaux acteurs ayant pris part à ce processus. La plupart d'entre eux sont en place depuis quelques temps déjà. On peut toutefois soutenir que la Garantie pour la Jeunesse sert d'instrument de coordination, qui réunit tous les acteurs et s'assure que la population cible sera avec le temps, suivie par différents acteurs qui échangeront des informations sur le passé, le présent et l'avenir de ces jeunes gens[2].

Du fait de la grande diversité de la population cible, la Garantie pour la Jeunesse fait appel à de nombreux acteurs. Les paragraphes suivants ne donneront d'eux qu'une très brève description, puisque le paragraphe 2.2 est consacré à leur présentation détaillée.

[2] La principale difficulté dans le cadre de cette coordination consistera à dresser une base de données commune, qui permettra à toutes les administrations de se tenir informées des mesures qu'une autre administration a déjà prises pour un jeune. Cet échange d'informations devra cependant être préalablement validé par la Commission nationale sur la protection des données.

La Garantie pour la Jeunesse est coordonnée par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

Aider les personnes sans emploi à trouver du travail et à adapter leurs qualifications aux besoins spécifiques du marché du travail est la mission confiée à l'Agence pour le développement de l'emploi - Adem. L'Agence pour le développement de l'emploi travaille en étroite collaboration avec de nombreux centres de formation (publics et privés) et des organisations à but non lucratif qui proposent une formation spécifique et des conseils psychosociaux, afin d'améliorer la capacité d'insertion professionnelle des jeunes chômeurs, particulièrement celle des personnes vulnérables, qui sont loin de remplir les conditions qu'imposent une économie de plus en plus compétitive.

Il incombe à l'Action locale pour Jeunes – ALJ, relevant du Service de la Formation Professionnelle – SFP, du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse, de contacter et de réintégrer les jeunes qui quittent prématurément l'école nationale, en contactant systématiquement chacun d'entre eux (en se servant d'un registre officiel).

Valider le contenu éducatif et professionnalisant des apprentissages, proposant un enseignement scolaire associé à des formations pratiques en entreprise, est l'une des missions qui incombent au Service de la Formation Professionnelle (SFP) du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse, qui travaille en étroite collaboration avec le Service Public de l'Emploi, qui organise le placement des jeunes en entreprise.

L'organisation de formations continues pour les jeunes qui ont déjà travaillé et tiennent à enrichir leurs compétences (parfois dans le cadre d'une réorientation) est une autre mission confiée au SFP, qui pour certaines formations, travaille en coopération avec le Service de la Formation des Adultes – SFA du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Il incombe à l'Ecole de la deuxième chance – E2C, relevant du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse, de proposer aux jeunes déscolarisés de retourner à l'école pour y finir leur enseignement secondaire, dans une école spécifique et sur mesure, tenant compte du fait qu'ils sont plus âgés et ont des besoins spécifiques.

C'est le Département « Transitions » du Service National de la Jeunesse – SNJ, une administration publique placée sous l'autorité du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse qui est chargé de contacter les jeunes gens en période de transition, alors qu'ils viennent de quitter l'école et avant qu'ils ne trouvent du travail et plus spécifiquement les jeunes NEET.

Le Département Enfance et Jeunesse, dépendant du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse est chargé d'écouter les demandes et idées des organisations pour la jeunesse, ce qui lui permet de profiter de la précieuse contribution des jeunes eux-mêmes dans le cadre du processus de mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse.

La mission du Comité Permanent du Travail et de l'Emploi – CPTE, placé sous la responsabilité du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire consiste à centraliser

les commentaires faits par des partenaires sociaux lors de réunions tripartites réunissant représentants du gouvernement, entreprises et syndicats.

Enfin, il incombe à la Maison de l'Orientation – MO, de coordonner les divers services d'orientation proposés aux jeunes, en un seul et même endroit (point de rencontre unique), en réunissant physiquement les représentants de la plupart des services et prestataires susmentionnés dans un seul et même bâtiment situé à Luxembourg, facilement accessible à tous les jeunes du pays, du fait de la faible superficie du pays.

Les autres partenaires seront présentés à l'article 2.2.

Comme nous l'avons dit plus haut, aucun des partenaires mentionnés n'a été spécifiquement mis en place pour la Garantie pour la Jeunesse. Tous les acteurs existaient auparavant. Mais, la Garantie pour la Jeunesse a d'ores et déjà mené les différents acteurs à travailler en plus étroite collaboration. Bien évidemment, l'existence préalable de la Maison de l'Orientation a permis de considérablement améliorer cette coordination depuis le lancement de cette initiative en 2012. Mais, l'approche de la Garantie pour la Jeunesse a permis l'élaboration d'un concept global qui ne repose pas sur un seul département ou service, mais préfère se concentrer sur le jeune lui-même. En effet, les services sont structurés autour des intentions et besoins des jeunes. Pour élaborer ce concept, présenté en détail au paragraphe 2.1, des réunions mensuelles sont organisées depuis mars 2013, avec la participation de représentants des deux Ministères (le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, d'une part et le Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse, d'autre part) qui, comme nous avons pu le constater dans la liste dressée ci-dessus, sont les Ministères les plus impliqués dans la mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse[3]. Cette étroite collaboration a favorisé la parfaite coordination des objectifs communs de la Garantie pour la Jeunesse.

Aucun obstacle législatif ou organisationnel ne s'oppose réellement à la réussite de ce processus de mise en œuvre, même si quelques réformes législatives de plus faible envergure sont nécessaires et que les départements/ services existants doivent être réorganisés et davantage dotés en personnel.

Calendrier de mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse au Luxembourg

Le gouvernement luxembourgeois a annoncé que la Garantie pour la Jeunesse débuterait officiellement en juin 2014. Dans les paragraphes ci-dessous, nous décrivons le plan de mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse, en commençant par une présentation générale de la stratégie puis en décrivant en détail les approches adoptées par les partenaires, les approches retenues en termes d'intervention et d'activation précoces et enfin les mesures de soutien en vue d'une intégration sur le marché du travail. Nous finirons par étudier l'approche du financement ainsi que l'évaluation et l'amélioration continue des programmes[4].

[3] D'autres Ministères prennent part au processus, mais jouent actuellement un rôle plus périphérique dans le cadre conceptuel. La collaboration sera ultérieurement renforcée, particulièrement dans des domaines étroitement liés, tels que l'accès au logement, les problèmes de santé, la pauvreté, l'exclusion sociale ou la discrimination.

[4] La structure du document suit les piliers de la Garantie pour la Jeunesse, identifiés dans la Recommandation du Conseil.

2. Mise en œuvre du Programme de la Garantie pour la Jeunesse au Luxembourg

2.1 Formulation de la Garantie pour la Jeunesse

Conformément à la Recommandation du Conseil du 22 avril 2013, la Garantie pour la Jeunesse veille à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans, se voient proposer une offre de bonne qualité portant sur un emploi, un complément de formation, une formation professionnelle ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel.

Le Luxembourg obéira à cette directive dans le cadre du processus de mise en œuvre.

Programme de mise en œuvre selon 4 phases

Comme le montre le tableau suivant, le programme de mise en œuvre se compose de 4 phases, qui correspondent aux différentes étapes du processus au cours desquelles un jeune sera guidé, de sorte à lui offrir une nouvelle perspective de vie. La suite de ce chapitre présentera ce processus de manière détaillée et les paragraphes 2.3 et 2.4 décriront en détail les instruments spécifiques, nécessaires à l'intervention.

Phase 1 : Prise de contact et information.

Elle a pour objectif de diffuser à grande échelle, les informations sur les diverses possibilités qui s'offrent aux jeunes qui ont besoin d'aide. C'est également dans le cadre de cette phase qu'est mise en œuvre la stratégie de prise de contact, en contactant systématiquement chaque jeune déscolarisé et en essayant d'être plus visible des populations cibles de NEET. De nombreux partenaires prennent part à cette phase (cf. paragraphe 2.3) et de multiples moyens de communication seront utilisés (brochures, documentation, portail Internet, médias sociaux). Il est prévu de créer un portail Internet spécifiquement consacré à la Garantie pour la Jeunesse, qui donnera un accès informatique à toutes les informations mises à la disposition des jeunes.

Phase 2 : Orientation.

Elle a pour objectif de s'assurer que les jeunes sont orientés/ dirigés vers le bon acteur, en fonction de leurs intentions quant à leur l'avenir. Cette orientation peut avoir directement lieu avec l'un des acteurs, lors de la phase 1 ou par l'intermédiaire de la Maison de l'Orientation. Trois intentions principales des jeunes ont été identifiées et structurent le plan de mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse :

- ***Certains jeunes tiennent à travailler***. Leur premier point de contact sera donc le Service Public de l'Emploi (SPE). Le SPE dresse le profil du jeune, afin d'identifier ses besoins. Si le jeune tient à travailler, le SPE poursuivra son travail avec lui et la procédure passera à la phase 3 du plan de mise en œuvre, à savoir la *trajectoire axée sur l'emploi.* Si le jeune n'est pas prêt à faire son entrée sur le marché du travail, le SPE l'aidera à résoudre ses problèmes essentiels ou à définir son projet en l'orientant tout au long du processus qui le conduira vers sa carrière professionnelle.

- ***Certains jeunes souhaitent reprendre leurs études***. Ils trouveront de l'aide au Service de la Formation Professionnelle - SFP) et à l'Action locale pour jeunes - ALJ), dépendant du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse. L'ALJ dressera un profil du jeune, afin de clarifier ses intentions et de s'assurer que son projet est réaliste. Si c'est le cas, l'ALJ continuera à travailler avec cette personne et la procédure passera à la phase 3 du plan de mise en œuvre, à savoir la *trajectoire axée sur l'école*. Dans le cas contraire, le SFP/ l'ALJ organiseront une réunion avec l'un des autres acteurs de la Garantie pour la Jeunesse, afin de trouver les meilleures alternatives qui s'offrent à cette personne, au vu de son profil.

- ***Certains jeunes ont besoin de définir leur projet personnel/ professionnel***. Ils ne savant pas s'ils veulent travailler, quand ils souhaitent commencer et envisagent même de peut-être retourner à l'école. Ils ont besoin de conseils sur leurs perspectives d'avenir. Ils seront orientés vers le Service National de la Jeunesse – SNJ, relevant du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse. Le SNJ dressera un profil du jeune, afin de clarifier ses intentions et de s'assurer que son projet est réaliste. Si c'est le cas, le SNJ continuera à travailler avec cette personne et la procédure passera à la phase 3 du plan de mise en œuvre, à savoir la *trajectoire axée sur l'activation*. Dans le cas contraire, le SNJ organisera une réunion avec l'un des autres acteurs de la Garantie pour la Jeunesse, afin de trouver les meilleures alternatives qui s'offrent à cette personne, au vu de son profil.

A l'issue de la phase 2, le jeune sera orienté vers le bon acteur, qui sera ensuite chargé de mettre en œuvre la Garantie pour la Jeunesse, propre au jeune en question.

Phase 3 : Ouverture d'un dossier.

C'est à ce stade que le jeune signe un engagement – contrat formel avec l'administration identifiée dans le cadre de la phase 2, comme étant la plus à même de lui offrir une aide précieuse pour mener à bien ses intentions jugées réalistes. Le contrat constitue une composante essentielle du processus de la Garantie pour la Jeunesse, dans le sens où il formalise la stratégie que suivra le jeune, avec l'aide de l'administration, au cours des mois suivants. Il précise clairement l'offre que le jeune se verra proposer, que ce soit dans le cadre de la trajectoire axée sur le travail, l'école ou l'activation. Mais il décrit aussi en détail l'engagement que prend le jeune. En effet, le jeune doit également assumer certaines obligations, consistant principalement à respecter le contrat qu'il/ elle a signé. Par exemple, il/

elle doit se présenter aux rendez-vous fixés, assister aux séances de formation qu'il/ elle a à l'origine accepté de suivre, obéir aux règles applicables à l'apprentissage, etc. Ces règles sont établies en fonction du profil spécifique du jeune et sont donc supposées être réalistes et réalisables. Ce contrat formel a pour principal objectif de responsabiliser le jeune quant à l'issue du processus et devrait de ce fait, améliorer les chances de réussite du Plan de mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse.

Phase 4 : Mise en œuvre.

A compter de la signature d'un contrat convenu bilatéralement dans le cadre de la phase 3, l'administration en charge de la trajectoire choisie par le jeune doit commencer à mettre en œuvre certains éléments du contrat, dans les quatre mois qui suivent la signature dudit contrat (veuillez consulter l'encadré suivant « Note sur la clause de mise en œuvre en 4 mois » pour en savoir plus sur ce point).

Un emploi, divers instruments de la politique active du marché du travail, des propositions de formation, un stage, un enseignement, une formation éducative et professionnalisante (apprentissage) et des instruments d'activation composent les principales activités d'intervention afférentes à une offre proposée au jeune, dans le cadre de la Garantie pour la Jeunesse. Ces activités seront décrites aux paragraphes 2.3 et 2.4.

A ce stade, il est des plus importants de souligner que cette offre doit être de bonne qualité. Une proposition à court terme, permettant au jeune de ne plus être comptabilisé comme chômeur ou NEET, mais vouée à l'échec, parce qu'au final, le jeune retrouvera très rapidement une situation précaire, n'est en aucun cas acceptable. Une intervention à court terme de ce genre ne serait jugée acceptable que si elle constitue un tremplin vers un emploi. L'objectif consiste en fait à donner à chaque jeune, une perspective crédible, réaliste au vue du profil en question et qui puisse progressivement être menée à bien. Pour certains jeunes, cette offre pourra se composer de plusieurs étapes, telles qu'un cours de langue, suivi d'une formation, suivie ultérieurement d'une offre de travail. Pour ces jeunes gens, le processus sera assez long et parfois, seules les premières étapes du plan à long terme seront mises en œuvre au cours du délai de 4 mois. Certains autres jeunes recevront directement une offre d'emploi, parce qu'ils sont prêts à entrer sur le marché du travail et parce que des emplois sont disponibles dans ce secteur. Par conséquent, la Garantie pour la Jeunesse doit être considérée comme un engagement pris par les services publics, de sortir définitivement les jeunes concernés de la précarité.

Calendrier de mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse au Luxembourg

Au Luxembourg, la Garantie pour la Jeunesse sera mise en œuvre en juin 2014, ce qui signifie qu'à compter de cet instant, chaque jeune qui entre en contact avec l'une des administrations, afin d'obtenir de l'aide, sera orienté tout au long des phases 1 à 4 du plan de mise en œuvre décrit ci-dessus.

Même si, à moyen ou à long terme, la Garantie pour la Jeunesse vise à s'adresser à toute la population de jeunes gens âgés de moins de 25 ans, nous savons d'ores et déjà que du fait des contraintes infrastructurelles actuelles, il sera très difficile d'atteindre cet objectif à court terme ; il est donc plus réaliste de croire que dans les premiers mois qui suivront la mise en œuvre, les besoins d'environ 75% de la population cible auront été satisfaits. Cette estimation dépendra bien évidemment de la proportion de NEET qui se déclareront comme tels, après le lancement officiel de la Garantie pour la Jeunesse. L'objectif consistera toutefois à réajuster et à développer l'infrastructure actuelle de sorte que dans les plus brefs délais, la Garantie pour la Jeunesse puisse être universellement appliquée.

Le tableau suivant résume le programme de mise en œuvre en 4 phases de la Garantie pour la Jeunesse.

Schéma du Plan de mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse au Luxembourg

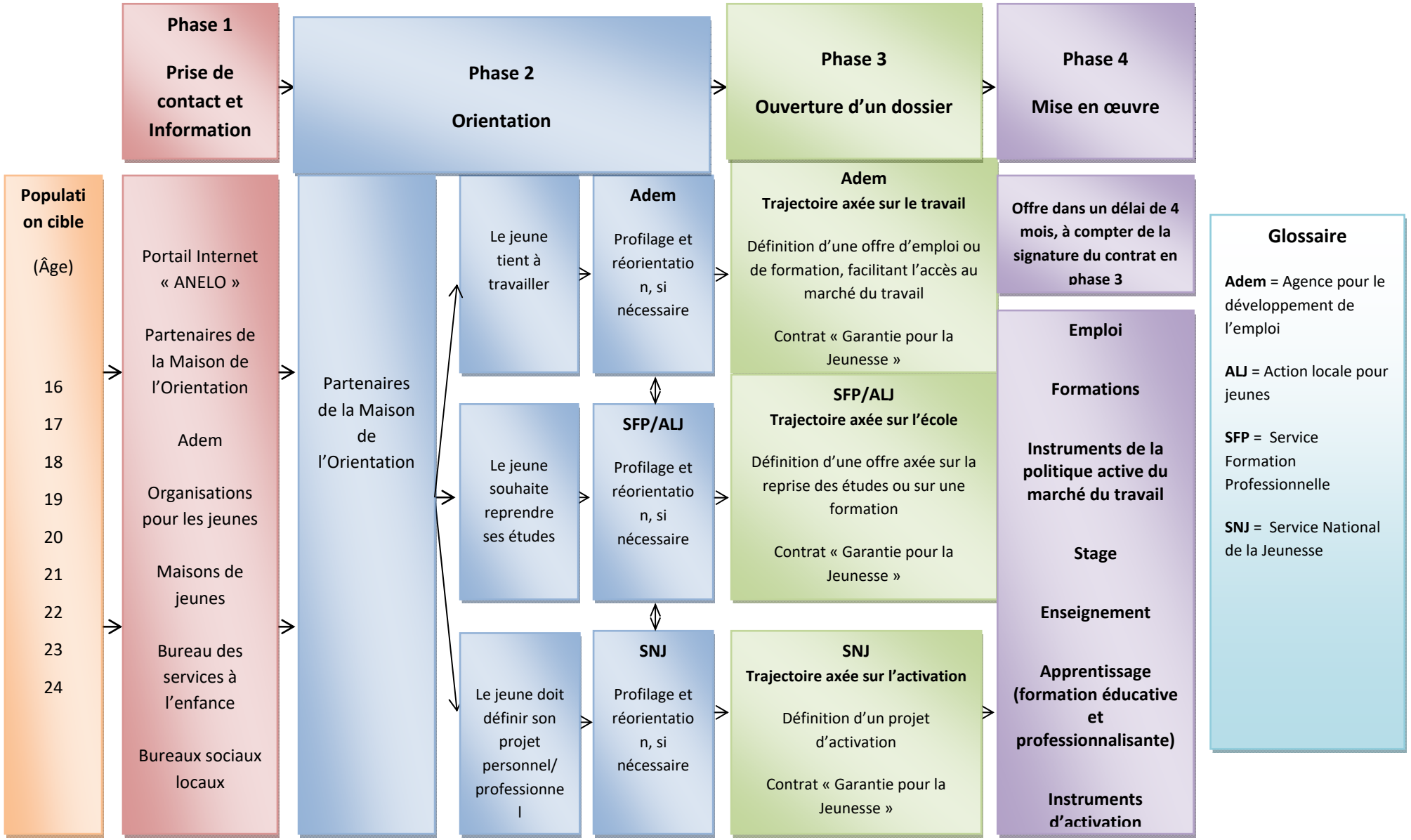

Note sur la clause de mise en œuvre en 4 mois

Il est important de souligner que les phases 1 et 2 sont des phases préparatoires, permettant de veiller à ce que tous les jeunes gens reçoivent les informations et soient (re)dirigés vers l'administration la plus à même de leur proposer une perspective sérieuse et réaliste, assortie d'offres adaptées aux besoins de tout un chacun. Puisqu'à ce stade, aucun engagement-contrat formel n'a encore été signé entre le jeune et les administrations, le calendrier des actions entamées sera largement tributaire du jeune en question. Les administrations proposeront les services de profilage dans des délais très courts (qui ne sauraient dépasser quatre semaines, à compter de la prise de contact par le jeune), mais ne seront pas en mesure de contraindre le jeune à prendre contact en premier lieu ou à répondre aussi rapidement qu'elles le souhaiteraient, à l'issue de la procédure de profilage. Certains jeunes préfèrent réfléchir plus longuement aux conseils qui leur ont été donnés, au cours de ces deux premières phases du processus. Les administrations devront alors se préparer à prendre d'autres mesures, mais n'assumeront aucune responsabilité si, de son côté, le jeune prend beaucoup de temps pour prendre des décisions importantes.

Ce point est très important lorsqu'il s'agit de respecter le délai de 4 mois fixé dans la Recommandation sur la Garantie pour la Jeunesse. C'est la raison pour laquelle, le plan de mise en œuvre luxembourgeois estime que la période de 4 mois ne commence qu'à la phase 3, après signature d'un contrat formel entre le jeune et l'une des administrations. Lorsque les deux parties ont convenu de la marche à suivre et formellement couché ce plan sur le papier, sous forme d'un contrat, le décompte de 4 mois commence alors pour l'administration et la Garantie pour la Jeunesse sera réputée avoir échoué pour cette personne si elle ne reçoit pas une offre contractuelle au cours de ces 4 mois.

Il convient également de souligner qu'en cas de rupture du contrat imputable au fait que le jeune n'a pas respecté les engagements qu'il a pris en signant le contrat (en ne se présentant pas aux séances de formation ou en ne suivant pas certaines étapes convenues de son contrat relatif à la Garantie pour la Jeunesse, par exemple), le contrat conclu entre l'administration et le jeune sera alors annulé et l'administration ne sera pas tenue responsable pour ne pas avoir exécuté le plan personnel de mise en œuvre dans un délai de 4 mois.

2.2 Approches adoptées par les partenaires

Cet article présente les principaux acteurs qui participent au processus de mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse et décrit les domaines de responsabilité de chacun d'entre eux[5].

Coordination générale – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire est en charge de la coordination générale du Plan de Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse.

Depuis le lancement de l'initiative relative à la Garantie pour la Jeunesse (mars 2013), il a organisé des réunions mensuelles avec les principaux acteurs au Luxembourg, ce qui a permis le développement de la stratégie de mise en œuvre décrite dans les chapitres précédents et suivants de ce rapport.

Dans le cadre de la phase de mise en œuvre qui débute en juin 2014, il incombera au Ministère de recueillir et de centraliser les données (création d'une base de données commune), d'établir et d'actualiser les statistiques sur la Garantie pour la Jeunesse et de mettre en place une procédure d'évaluation.

Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire est également chargé de s'assurer de la contribution des Organisations pour les Jeunes, avec l'aide du Département Enfance et Jeunesse, relevant du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ce processus débouchera en premier lieu sur une réunion officielle réunissant le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, le Ministre de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse et les représentants des quatre principales Organisations pour les Jeunes en mai 2014, au cours de laquelle les Organisations pour les Jeunes donneront leurs recommandations en faveur du développement de la Garantie pour la Jeunesse.

Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire intègrera également les suggestions des représentants du patronat et des syndicats, en organisant des réunions tripartites et en recueillant les déclarations officielles des représentants de ces partenaires sociaux.

Comme le précisait le paragraphe précédent, au Luxembourg, le Plan de Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse est structuré autour de l'intention initiale du jeune, qui peut souhaiter travailler, reprendre ses études ou définir un projet personnel et professionnel. La connaissance de cette intention et la validation, qui consiste à vérifier que les intentions initiales correspondent au profil du jeune, permettront d'identifier les trois principales trajectoires : une trajectoire axée sur le travail, une trajectoire axée sur l'école ou une trajectoire axée sur l'activation. Chacune de ces trajectoires a été affectée à une administration spécifique qui sera responsable de sa mise en œuvre (comme l'illustre le tableau 1).

[5] Le Tableau 2.2. figurant en annexe, répertorie tous les grands partenaires de la Stratégie de Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse.

Tableau 1. Responsabilités propres aux trois trajectoires du Plan de Mise en œuvre

	Responsabilité	
Coordination générale	Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire	
Trajectoire axée sur le travail	Agence pour le développement de l'emploi (Adem)	Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire
Trajectoire axée sur l'école	Service de la Formation professionnelle (SFP) Action locale pour Jeunes (ALJ)	Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse
Trajectoire axée sur l'activation	Service national de la jeunesse (SNJ)	Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse

Trajectoire axée sur le travail - Agence pour le développement de l'emploi (Adem)

L'Agence pour le Développement de l'Emploi – Adem prend en charge tous les chômeurs inscrits. Elle a récemment subi une franche réorganisation, ayant entraîné un changement de direction et le renforcement du personnel. Cette restructuration est en cours et permettra de moderniser les services qu'elle peut proposer à ses clients, qui sont à la fois des demandeurs d'emploi et des employeurs à la recherche d'une nouvelle recrue. L'Agence pour le Développement de l'Emploi est responsable des politiques actives du marché du travail, qui incluent entre autres les emplois subventionnés, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Elle gère également les allocations chômage et propose des formations, en collaboration avec des prestataires externes (cours de langue, compétences informatiques, compétences spécifiques nécessaires à certains postes pour lesquels les employeurs cherchent des candidats). Elle travaille en étroite collaboration avec le Centre national de formation professionnelle continue - CNFPC, dirigé par le Service de la Formation professionnelle (SFP), placé sous la responsabilité du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse. Il incombe également à l'Agence pour le Développement de l'Emploi de trouver un apprentissage aux chômeurs, dont le contenu a été préalablement approuvé par le Service de la Formation professionnelle (SFP) du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Trajectoire axée sur l'école - Service de la Formation professionnelle (SFP) et Action locale pour Jeunes (ALJ)

L'Action locale pour Jeunes (ALJ) dépendant du Service de la Formation professionnelle (SFP) du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse, se consacre principalement aux jeunes déscolarisés et organise leur retour à l'école ou leur intégration dans un apprentissage, en collaboration avec le Service Public de l'Emploi. Depuis 2003, l'ALJ a adopté une approche active en faveur d'un suivi systématique des jeunes identifiés comme ayant prématurément quitté l'école (sur la base des listes mensuelles fournies par le Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse). Elle a pour objectif de comprendre, grâce à une approche holistique, la situation que vit actuellement le jeune. Elle donne des conseils, propose un accompagnement et un coaching individuel ainsi que des ateliers de travail en groupe pendant cette transition. Les ateliers portent sur des domaines, tels que le renforcement, la confirmation par des stages et la réalisation de nouveaux projets éducatifs ou professionnels. L'ALJ propose également ce coaching individuel à tous les étudiants qui doivent trouver un apprentissage afin de pouvoir poursuivre leurs études dans l'EFP.

Trajectoire axée sur l'activation – Service national de la jeunesse (SNJ)

Le Service National de la Jeunesse – SNJ, dépendant du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse se concentre sur les jeunes qui ne savent pas vraiment quel sens donner à leur vie et tout particulièrement aux jeunes NEET. Les cinq points de contact régionaux, qui coopèrent avec les maisons des jeunes et les structures locales, permettent aux jeunes – et particulièrement à ceux qui ont décroché du système – d'obtenir des informations sur d'éventuels projets de vie et des activités enrichissantes. C'est vers ces interlocuteurs que se tourneront la plupart des NEET pour être orientés vers une éventuelle issue leur permettant de sortir de leur situation difficile. En sus de les rediriger vers des départements plus appropriés si nécessaire, le SNJ propose des mesures destinées à activer le jeune. Plus important encore, elle dispose d'un programme intitulé « service volontaire », dans le cadre duquel le jeune peut acquérir une expérience pratique et certaines compétences essentielles dans le cadre de projets à caractère social et bénéficie d'un accompagnement/ d'une orientation qui l'aident à mettre en place son projet de vie, à l'issue du service volontaire. Ils développent des mesures autour du label « Level Up », qui propose des activités concrètes et à exigences peu élevées, afin d'activer les NEET à long terme. Les projets sont axés autour de 4 piliers : la mobilité, le mentorat par des pairs, des séances d'informations et des ateliers pratiques.

Trajectoires croisées et coordination de l'orientation

Comme le décrit le plan de mise en œuvre (cf. schéma au paragraphe 2.1), la phase d'orientation (phase 2) est une étape très importante de la procédure de mise en œuvre. C'est à ce stade que le jeune est orienté vers la bonne trajectoire. C'est à ce moment-là que la

coordination entre les principaux acteurs de la Garantie pour la Jeunesse est cruciale parce qu'un jeune qui contacte une administration qui n'est pas adaptée au vu de son profil (administration A) doit être réorienté vers une autre administration (administration B). Il est de la plus haute importance que le transfert de la personne soit coordonné entre ces deux administrations et que l'administration A organise directement une rencontre entre le jeune et l'administration B. Si ce transfert échoue et si aucune réunion de suivi n'est prévue, il est fort probable que le jeune ne contacte pas l'administration B après avoir quitté l'administration A.

Cette coordination entre les administrations a d'ores et déjà été simplifiée grâce à l'approche de type « guichet unique », mise en place à Luxembourg, depuis 2012 à la Maison de l'Orientation (MO). Ce bâtiment regroupe déjà physiquement de nombreux acteurs de la Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse. Cette approche sera davantage renforcée dans les mois à venir. Le Service Public de l'Emploi est représenté au sein de la Maison de l'Orientation, par son service de placement en apprentissage mais, par ailleurs, le SPE travaille en très étroite collaboration avec les autres acteurs de la MO, afin d'aider ceux qui cherchent un emploi ou ceux qui recherchent une politique active du marché du travail.

2.3 Intervention et activation précoces

*-Au Luxembourg, l'un des principaux objectifs de la Garantie pour la Jeunesse consiste à aider les jeunes démunis qui sont confrontés à de nombreux obstacles à accéder au marché du travail et à leur offrir à long terme, une perspective d'emploi stable et un mode de vie non précaire. Cette approche comporte cependant deux grandes difficultés. Tout d'abord, une stratégie est nécessaire pour pouvoir contacter les NEET, qui se tiennent si éloignés du marché du travail qu'ils doutent eux-mêmes de pouvoir un jour y accéder. Ensuite, les gens vulnérables rencontrent souvent une multitude de problèmes psychologiques, sociaux et personnels, qui vont bien au-delà du manque de compétences requises pour accéder au marché du travail. La situation et les besoins spécifiques des différents sous-groupes et individus doivent donc être pris en compte grâce à une intervention et une activation précoces.

Phase 1 : Prise de contact et information

Dans le cadre de la phase 1 du plan individuel de mise en œuvre (cf. schéma au paragraphe 2.1.), la phase d'information, la stratégie consistant à soutenir les gens vulnérables (principalement les NEET) se compose de deux approches : une approche tournée vers la prise de contact et une approche tournée vers l'information.

Une approche tournée vers la prise de contact :

Sur la base des registres administratifs exhaustifs répertoriant les abandons scolaires, l'Action locale pour jeunes (ALJ) contacte chaque personne ayant décroché du système scolaire luxembourgeois. Cette approche active est systématiquement appliquée depuis 10 ans déjà, dans les écoles luxembourgeoises. Il est prévu d'étendre cette approche aux jeunes qui étudient dans des écoles internationales du Luxembourg et aux jeunes ayant prématurément quitté l'école, vivant au Luxembourg, mais ayant abandonné l'enseignement secondaire en dehors de ses frontières. Cette approche a pour principal objectif d'essayer de convaincre les jeunes concernés de poursuivre leurs études ou de les réorienter vers le marché du travail. Diverses difficultés sociales doivent être surmontées pour remettre le jeune sur la bonne voie. Le personnel de l'ALJ fournit un mentorat et un coaching individuels grâce à des rencontres en face à face avec le jeune, en adoptant une approche holistique (résoudre les problèmes d'ordre privé, si nécessaire, trouver un stage, rédiger un CV, préparer une lettre de motivation, améliorer ses capacités de présentation ou rédiger un projet de vie, en vue de trouver la meilleure façon de retourner à l'école ou de reprendre le travail). Ils proposent également un coaching en petits groupes, par des pairs. Dans l'esprit d'une approche intersectorielle et multi-institutionnelle, le personnel de l'ALJ mobilise les ressources externes et, si nécessaire, adresse les jeunes à d'autres services. Les jeunes, qui souhaitent être placés en apprentissage et qui ont besoin d'un soutien plus poussé, sont également pris en charge par le personnel de l'ALJ à compter du troisième trimestre de l'année scolaire et ce, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un apprentissage ou une autre solution. En ce qui concerne les placements en apprentissage, l'ALJ travaille en étroite

collaboration avec le Service Public de l'Emploi, qui se charge d'établir le contact entre l'employeur et le jeune.

Le Service National de la Jeunesse (SNJ), avec le soutien du réseau de maisons locales pour les jeunes, s'adresse aux jeunes inactifs qui hésitent entre poursuivre leur formation ou leurs études ou débuter leur vie professionnelle, à savoir les jeunes NEET. Le SNJ propose des activités enrichissantes, telles que des ateliers manuels, des projets de mobilité, un coaching individuel ou un service volontaire, encourageant et permettant aux jeunes de développer leurs plans d'avenir personnel, dans la mesure où ils sont réalistes. Afin d'améliorer la stratégie de prise de contact avec les NEET, une étude sur les NEET est actuellement réalisée à partir des bases de données administratives longitudinales. Il s'agit d'un projet du Fonds social européen qui donnera ses premiers résultats fin 2014. L'idée consiste à identifier les trajectoires des NEET dans les bases de données administratives, afin de pouvoir mettre le doigt sur certaines des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Cette approche quantitative sera suivie d'entretiens qualitatifs avec certains NEET, qui permettront de mieux comprendre les exigences de ce groupe cible et de développer de nouvelles stratégies en faveur d'une meilleure prise de contact.

Il existe une autre approche tournée vers la prise de contact, complètement différente, qui consiste à prendre contact avec les employeurs du Luxembourg. Cet effort continu permet de sensibiliser les employeurs au fait qu'il existe de nombreuses jeunes personnes très compétentes, qu'il s'agisse de jeunes déscolarisés, de chômeurs ou de tout autre type de NEET, à la recherche d'un travail, d'un apprentissage ou de tout autre type d'expérience professionnelle. Le Service de la Formation professionnelle (SFP) dépendant du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse, travaille très activement dans ce sens depuis de nombreuses années. Récemment, le Service Public de l'Emploi a également organisé des rencontres avec des centaines d'employeurs, afin de leur présenter les diverses politiques actives du marché du travail, auxquelles les entreprises peuvent prendre part (et pour lesquelles elles perçoivent généralement un soutien financier). Ces politiques devraient inciter les entreprises à contacter la population cible de NEET et de chômeurs inscrits, puisqu'elles leur prouvent qu'il existe des possibilités qui peuvent en outre, réduire leurs charges administratives.

Une approche tournée vers l'information :

Concernant les jeunes NEET qui ont décroché du système scolaire luxembourgeois depuis longtemps et pour qui il n'existe donc aucune base de données administrative, la prise de contact consistera à prévoir une multitude de points d'information facilement accessibles.

La Maison de l'Orientation constitue l'un des principaux points d'information, un guichet unique, à Luxembourg, mis à la disposition des gens qui ont besoin d'aide en matière d'orientation. Comme nous l'avons déjà expliqué, ce bâtiment a ouvert en 2012 et réunit les représentants de la plupart des acteurs participant à la mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse, en un seul et même lieu situé au centre de la capitale

luxembourgeoise. Dans l'idée, un jeune s'adresse à ce Centre pour être directement dirigé de la réception au bureau qui correspond le mieux à ses besoins. Puisque les bureaux sont étroitement liés, le jeune peut passer d'un bureau à l'autre, s'il a besoin d'aide ou d'un complément d'informations. Forte de ses deux ans d'expérience, l'organisation interne du Centre subit actuellement quelques améliorations, ce qui entraînera une réforme dans quelques mois. Une partie de la reforme concernera la régionalisation de l'offre de la Maison de l'orientation.

L'idée d'un guichet physique unique a été transposée sur Internet, dans le cadre d'un projet du Fonds social européen. « Anelo.lu » est une plateforme Internet centralisée qui sera prochainement développée de sorte à s'adapter aux conditions spéciales de la Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse. Son objectif est de fournir des informations sur tous les programmes et points de contact disponibles via Internet. Cette initiative peut encourager les NEET, qui ont peur de prendre contact avec une personne d'une administration, à se faire une idée des possibilités qui existent et de réfléchir aux éventuelles perspectives. Ces informations sont pour le moment dispersées sur les divers sites Internet des diverses administrations. Si possible, d'un point de vue technique et légal, il pourrait également être envisagé de mettre en place un formulaire de contact en ligne, qui permettra au jeune de prendre directement rendez-vous avec la Maison de l'Orientation.

D'autres stratégies tournées vers l'information existeront également et seront renforcées afin de fournir les meilleures informations possibles aux jeunes et particulièrement aux NEET. Le Service National de la Jeunesse, en collaboration avec l'ALJ et le SPE, organise par exemple des séances d'informations, destinées aux jeunes et à leurs parents, afin de leur présenter les possibilités existantes et de créer un climat de confiance entre le jeune et les services publics. La Maison de l'Orientation est également dotée d'ordinateurs qui décrivent en détail les divers postes et emplois qui existent au Luxembourg (Centre d'Information sur les Professions).

Phase 2 : Orientation

Une intervention et une activation précoces auprès des jeunes en difficulté constituent également le cœur de la deuxième phase du plan individuel de mise en œuvre (cf. schéma au paragraphe 2.1.).

Du fait des nombreuses difficultés auxquelles les groupes vulnérables doivent faire face, il est très important de mettre particulièrement l'accent sur l'approche du profilage. L'orientation vers la bonne trajectoire du Plan de Garantie pour la Jeunesse ne peut en effet connaître le succès que si le profil du jeune a été correctement dressé en premier lieu.

Etant donné les conditions spéciales des jeunes en difficulté, il est probable que des actions aussi nombreuses que variées soient nécessaires, pour leur permettre d'accéder au marché du travail ou de reprendre le chemin de l'école. Ce processus peut impliquer non pas un seul service public mais de nombreuses administrations, raison pour

laquelle, il est très important de créer un système de référence parfaitement coordonné entre les administrations, en veillant à ce que le jeune puisse être transféré d'une administration à l'autre, sans avoir à entreprendre des démarches administratives qui pourraient le décourager de poursuivre le processus.

Pour optimiser cette phase d'orientation et le renvoi des jeunes gens vulnérables tout au long d'une série de plusieurs initiatives et acteurs consécutifs, il est nécessaire de mettre en place une base de données centralisée permettant aux administrations de coordonner leurs actions. Pour l'instant, ce genre de base de données n'existe pas. Sa création nécessitera l'approbation de l'agence nationale pour la protection des données.

Enfin, si l'on envisage la phase d'orientation dans une optique plus large, des efforts ont récemment été accomplis afin d'obtenir des statistiques précises sur les secteurs de l'économie porteurs de création d'emplois. Ces données permettront de mieux conseiller les jeunes sur leur orientation dans l'enseignement puis sur les possibilités d'apprentissage. Dans les prochains mois, l'Observateur de l'Emploi « RETEL », relevant du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, recueillera davantage d'informations sur les transitions sur le marché du travail et, grâce à une analyse longitudinale des données administratives, permettra de mieux cerner les perspectives durables des jeunes gens vulnérables.

Phases 3 et 4 : Ouverture d'un dossier et mise en œuvre

A l'issue des phases d'information et d'orientation, il existe des initiatives spécifiques, qui seront particulièrement renforcées par rapport à l'intervention précoce auprès du jeune en difficulté. Ces initiatives prennent en compte un vaste panel de difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés. Elles concernent essentiellement les trajectoires axées sur l'école et l'activation du Plan de Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse (cf. schéma au paragraphe 2.1.)[6]. Le tableau 2.3, joint en annexe, dresse une liste de tous les programmes et projets.

Plusieurs programmes et projets, coordonnés par le Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse, existent en vue de motiver les jeunes en difficulté **à retourner à l'école**.

- Des classes de transition doivent être organisées pour les jeunes déscolarisés souhaitant retourner à l'école, plusieurs mois après la rentrée officielle en septembre de chaque année. Nous ne pouvons en effet pas nous contenter de laisser ces jeunes livrés à eux-mêmes, sans aucune aide, en attendant la prochaine rentrée scolaire. Certaines de ces classes de transition existent d'ores et déjà et le Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse reconsidère actuellement les procédures légales en place. Ce renforcement du système nécessitera de nouvelles infrastructures et un plus grand nombre d'enseignants.

[6] Dans le paragraphe 2.4 ci-dessous, nous étudierons les interventions davantage tournées vers les trajectoires axées sur le travail.

- L'école de la deuxième chance permet aux jeunes déscolarisés âgés de moins de 25 ans de reprendre leurs études et de finir l'enseignement secondaire, dans une école spécifique et adaptée au fait qu'ils ont des besoins spécifiques puisqu'ils ont décroché du système scolaire depuis quelques temps déjà.

- Les Cours d'orientation et d'initiation professionnelle – COIP sont des classes qui permettent la réintégration dans le système scolaire, des étudiants qui ne remplissent pas les critères nécessaires pour avoir accès au régime professionnel et/ ou à un apprentissage. A compter de 2014/2015, la Formation Adulte proposera également des cours en journée (et non plus seulement des cours du soir), permettant aux adultes de rattraper leur retard et d'acquérir un enseignement élémentaire, qui leur donne accès à des apprentissages.

- Le projet « Yes, ech well » (« Oui, je le veux ») vient juste d'être lancé au printemps 2014 et prévoit de travailler chaque année avec 4 groupes de 15 jeunes ayant prématurément quitté l'école. Il repose sur l'idée d'organiser des groupes de travail entre pairs, de développer et de réaliser un (nouveau) projet professionnel et de reprendre les cours ou l'EFP, à la rentrée scolaire suivante.

Il existe plusieurs programmes et projets qui ont pour but **d'offrir un plan d'activation** aux NEET. Ils sont coordonnés par le Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse et principalement par le Service National de la Jeunesse (SNJ).

- Les services volontaires proposent aux jeunes d'acquérir une certaine expérience personnelle et professionnelle, au sein d'une organisation située au Luxembourg ou à l'étranger. Ce programme d'activation vise à aider les jeunes à réfléchir à leur situation actuelle et à se fixer des objectifs pour l'avenir.

- Les ateliers donnent aux NEET une opportunité comportant de faibles exigences, leur permettant de renouer avec une activité. Ils confèrent aux jeunes NEET un encadrement flexible qui leur permet de retrouver un rythme de vie structuré et de reprendre pied dans la société. Deux projets pilotes ont été mis en œuvre avec succès en 2013 et se poursuivront en 2014.

- Les projets de mobilité permettent aux jeunes d'échapper à leur cadre familial habituel (souvent difficile) et leur donne la possibilité de se découvrir de nouveaux talents. Un projet pilote a été mis en œuvre en 2013 et se poursuivra en 2014.

- Le programme de mentorat par des pairs s'adresse aux jeunes qui risquent de décrocher du système scolaire ou de ne pas pouvoir accéder au marché du travail et leur propose un soutien individuel par un pair. Un premier groupe de formateurs pairs est actuellement en cours de formation.

2.4 Mesures de soutien en faveur de l'intégration sur le marché du travail

Dans ce chapitre, nous mettrons l'accent sur l'intégration sur le marché du travail et donc plus spécifiquement, sur les instruments disponibles pour suivre une trajectoire axée sur le travail dans le cadre de la Garantie pour la Jeunesse[7]. Nous discuterons seulement de la phase 4, à savoir la phase de mise en œuvre, du plan individuel de mise en œuvre, qui est proposée à chaque jeune (cf. schéma au paragraphe 2.1). Les phases 1 à 3, incluant la prise de contact et l'information, l'orientation et enfin la signature d'un contrat, sont identiques à celles présentées au chapitre précédent, sur l'intervention et l'activation précoces. Dans le cadre de la trajectoire axée sur le travail, il existe cependant d'autres instruments de mise en œuvre que ceux présentés pour les trajectoires axées sur l'école et l'activation, instruments que nous allons présenter au fur et à mesure de ce chapitre.

Pour être clair, les jeunes qui font l'objet de ce chapitre sont ceux qui tiennent à travailler et pour qui, la procédure de profilage effectuée dans le cadre de la phase 2, a démontré que les trajectoires axées sur l'école et sur l'activation seraient moins concluantes.

Même si tous les jeunes pris en compte dans ce chapitre ont une intention commune d'accéder au marché du travail, ils ne forment cependant pas un groupe homogène. En effet, certains jeunes sont presque prêts à accéder au marché du travail, mais ont besoin d'un peu d'aide pour trouver l'employeur adapté et compatible. D'autres jouissent de la plupart des compétences requises mais ont besoin d'une courte remise à niveau dans une discipline spécifique (en langues ou en informatique, par exemple) ou jouissent d'un bon niveau de compétences générales, mais ont besoin d'aide pour certaines compétences requises et propres à un poste. Certains autres ont besoin d'une préparation plus intensive avant d'être prêts à faire leur entrée sur le marché du travail. Pour ce qui est de ceux-ci, certains jeunes ont besoin d'un accompagnement psychologique, d'autres doivent apprendre à travailler en groupe (compétences sociales), d'autres encore doivent se réhabituer à un rythme de travail régulier. Toute une gamme d'instruments d'intervention, pouvant être utilisés dans le processus de Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse, est mise à la disposition de ces sous-groupes.

Par la suite, nous ferons la distinction entre :

- Les instruments qui préparent le jeune au monde du travail, en l'aidant à acquérir les compétences nécessaires sur le marché du travail, et
- Les instruments qui mettent le jeune dans un environnement professionnel réel, au sein d'une société, parfois assorti d'un système double associant école et travail.

[7] Les deux autres trajectoires, à savoir les trajectoires axées sur l'école et sur l'activation, ont été présentées au paragraphe 2.3 précédent.

Instruments qui préparent le jeune au monde du travail, en l'aidant à acquérir les compétences nécessaires sur le marché du travail

Il existe une grande variété d'instruments destinés à préparer les jeunes à accéder au marché du travail. La description suivante nous en donnera une vue d'ensemble. Ils sont, pour la plupart, coordonnés par le Service Public de l'Emploi.

Ateliers permettant d'améliorer la recherche d'emploi

Le Service Public de l'Emploi organise régulièrement des ateliers portant sur plusieurs aspects importants de la recherche d'emploi. Ils s'adressent essentiellement aux jeunes chômeurs qui ont seulement besoin d'un coup de pouce pour se préparer à passer un entretien d'embauche. Ces ateliers portent entre autres, sur les thèmes suivants :

- Comment améliorer son CV
- Comment rédiger une lettre de motivation
- Comment préparer un entretien d'embauche
- Comment se valoriser au mieux pour décrocher un emploi
- Comment améliorer ses compétences sociales
- Comment définir un projet professionnel.

Il convient de noter que ces ateliers sont de courte durée et que de ce fait, ils ne seront pas considérés comme correspondant en soi à l'offre de qualité devant être proposée dans le cadre de la Garantie pour la Jeunesse. Ils peuvent cependant constituer un premier élément du Contrat relatif à la Garantie pour la Jeunesse et parfois représenter un tremplin important favorisant l'intégration sur le marché du travail.

Cours de langues

Pour ce qui est des compétences linguistiques, le marché du travail luxembourgeois est très particulier, parce que la plupart des employeurs exigera des candidats qui postulent à un poste, qu'ils maîtrisent plusieurs langues tant à l'écrit qu'à l'oral. Le luxembourgeois, le français et l'allemand ainsi que l'anglais, de plus en plus souvent, sont les composantes standard d'une offre d'emploi dans le Grand-Duché. Le luxembourgeois est essentiellement une langue parlée, qui s'avère cruciale pour des postes où la relation avec la clientèle est très importante. Le fait de ne pas connaître les rudiments de cette langue constitue souvent un réel désavantage pour les candidats à un poste qui viennent d'immigrer au Luxembourg. Pour aider ces jeunes immigrants, le Service Public de l'Emploi propose des cours de langue en luxembourgeois.

Séances de formation propres à certains emplois spécifiques

Le Service Public de l'Emploi travaille en étroite collaboration avec des formateurs externes, afin de donner aux demandeurs d'emploi la possibilité de suivre une formation professionnelle dans le cadre d'emplois très prisés sur le marché du travail luxembourgeois. Ces emplois incluent entre autres les métiers de réceptionniste, d'assistant administratif, de secrétaire

assistante, d'assistant de production, de professionnel du nettoyage, d'aide aux travaux ménagers et d'aide aux personnes âgées et atteintes de maladies[8].

Dans les prochains mois, les séances de formation seront renforcées et adaptées aux besoins en constante évolution du marché. Des réunions préparatoires sont actuellement en cours afin de mettre en place un programme de formation destiné aux emplois verts, un secteur en pleine expansion au Luxembourg, où de nombreux emplois devraient être créés dans les années à venir. Un autre programme de formation sera mis en place dans le secteur de la logistique, autre secteur économique clé de l'économie luxembourgeoise dans les prochaines années. Ces programmes seront lancés en étroite collaboration avec les employeurs et le Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse, afin de mettre particulièrement l'accent sur les besoins en jeu. Ils complèteront un programme de formation existant sur le marché financier, autre secteur riche en création d'emplois au Luxembourg. Certains de ces programmes seront testés dans le cadre de la mise en œuvre de projets du Fonds social européen.

Séances de formation propres à des secteurs et entreprises spécifiques

Alors que les programmes de formation susmentionnés sont avant tout axés sur les besoins des demandeurs d'emploi, il existe également d'autres programmes de formation cherchant à répondre aux besoins spécifiques d'un secteur d'activité donné ou d'une entreprise particulière. Le Service Public de l'Emploi entretient des contacts étroits avec les employeurs et si une entreprise ou tout un secteur d'activité recrute et nécessite un grand nombre d'employés jouissant d'une compétence spécifique, le SPE procédera à une présélection des candidats parmi la masse des demandeurs d'emploi et leur proposera une formation conçue sur mesure pour répondre aux besoins de la société ou du secteur qui recrute. Ce processus est effectué en très étroite collaboration entre les employeurs et le SPE et a fait l'objet d'évaluations favorables au cours des dernières années.

Programmes de formation continue (apprentissage tout au long de la vie)

Le Centre National de la Formation Professionnelle Continue – CNFPC, dépendant du Service de l'enseignement et de la formation professionnels, placé sous la responsabilité du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse propose également des formations aux jeunes gens qui occupent déjà un emploi, mais doivent acquérir de nouvelles compétences ou souhaitent changer de secteur d'activité. Ces formations continues ne doivent pas être considérées, au sens strict, comme faisant partie des instruments du Plan de Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse, parce qu'elles ne s'appliquent pas seulement à la population

[8] Une évaluation scientifique des formations, utilisant des méthodes de coefficients contrefactuels de propension, a montré en 2012, que les chômeurs qui ont suivi ces formations ont de bien meilleures chances de trouver un emploi que ceux qui n'ont pas bénéficié de ce genre de traitement.

cible de chômeurs. On peut toutefois arguer qu'elles doivent être mentionnées ici parce qu'elles font partie de la stratégie générale appliquée en matière de formation et d'emploi qui peut contribuer à l'objectif global, puisqu'elles constituent un mécanisme de prévention tel que les jeunes ne doivent pas obligatoirement être au chômage à cause d'un manque de compétences.

Soutien en faveur de l'esprit d'entreprise

Certains jeunes sans emploi ont l'ambition de créer leur propre entreprise. Il est important de les encourager à poursuivre sur cette voie mais il est également crucial de leur donner des conseils sur la manière de lancer leur entreprise. Ces jeunes gens peuvent compter sur un service spécial, mis en place par le Service Public de l'Emploi, qui les aide à analyser tout le processus qui leur permettra de devenir un entrepreneur indépendant. Ce service valide leur plan d'affaires, leur propose des formations relatives aux aspects administratifs et financiers et les guide tout au long du processus d'obtention de l'aide financière[9]. Ce programme est actuellement en cours de révision en vue d'être renforcé par une éventuelle extension, qui apportera une aide financière complémentaire par le biais de mécanismes de micro-financement.

Bilan de compétence

Un projet pilote, impliquant 48 chômeurs (de tous âges) a été lancé en 2013 et propose une procédure de coaching composées de 4 séances de coaching. Il a pour objectif d'identifier les compétences cachées des chômeurs et de leur permettre de connaître leurs points forts et de les renforcer. Les participants ont confirmé l'importance de cet exercice dans le cadre du développement personnel. Ce projet pilote sera renouvelé au cours des prochaines années et pourra être davantage adapté aux jeunes dans le cadre du Processus de Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse.

Soutien apporté aux groupes vulnérables

Certains jeunes traversent une situation plus délicate que d'autres. Ils peuvent souffrir d'une faiblesse physique ou mentale, d'un trouble psychologique ou rencontrer des problèmes d'intégration sociale. Les raisons expliquant ces problèmes sont nombreuses et ne sont souvent pas liées aux jeunes eux-mêmes. En aidant bon nombre de ces jeunes à trouver du travail, nous les aidons également à trouver une vie structurée et à sortir d'une spirale descendante pouvant provoquer des situations indésirables. La trajectoire axée sur le travail de la Garantie pour la Jeunesse constitue souvent la trajectoire la plus appropriée, même si cela signifie qu'ils ne sont peut-être pas prêts à intégrer le marché du travail à court terme. Ils

[9] Le chômeur qui touche des allocations chômage peut financer une partie de l'équipement nécessaire au démarrage grâce au reste des allocations qu'il aurait perçu s'il n'était pas devenu indépendant.

doivent en premier lieu être préparés à accéder au marché du travail, avant d'obtenir une opportunité d'embauche dans une entreprise. Ils ont besoin d'une aide des plus approfondies, qui parfois ne portera ses fruits qu'après plusieurs mois. La Garantie pour la Jeunesse consiste à leur offrir cette aide, dans un délai maximal de 4 mois, mais il ne faut pas oublier que la vraie réussite de cette offre ne pourra être mesurée qu'à l'issue d'une période plus longue.

Pour pouvoir apporter l'aide la plus appropriée à ces jeunes en difficulté, le Service Public de l'Emploi travaille en collaboration avec le Centre d'Orientation Socio-Professionnelle - COSP, centre spécialisé pour aider les jeunes qui souffrent de graves problèmes sociaux et psychologiques[10]. Il tend à aider les personnes à reprendre un rythme structuré dans le cadre de leur vie professionnelle. Pendant deux mois, les jeunes passent huit heures par jour dans ce Centre, où ils travaillent en groupes dans plusieurs ateliers manuels, spécialement conçus pour leur enseigner des concepts sociaux importants, nécessaires à une bonne intégration sur le marché du travail. Pendant cette période de deux mois, le personnel qualifié procède à des entretiens individuels, avec chaque jeune et rédige un rapport sur les compétences de chacun d'eux. Ces rapports sont ensuite transmis au Service Public de l'Emploi et servent de base aux prochaines étapes suivies pour réintégrer le jeune sur le marché du travail.

En 2012, un projet pilote a été mis en place, puis s'est considérablement développé en 2013 et 2014. Ce projet intitulé « Projet pour la Jeunesse » exploite le travail important réalisé au Centre d'Orientation Socio-Professionnelle - COSP, décrit ci-dessus. Après avoir passé deux mois au Centre, les jeunes réalisent un stage d'un mois dans une société, suivi d'une période de travail d'un an, subventionnée, au cours de laquelle les jeunes peuvent décider de retourner à l'école pendant un ou deux jours par semaine, ce qui leur permet d'acquérir les qualifications requises pour avoir accès à un apprentissage qui leur convienne dans la société[11]. Si tout se passe bien, les jeunes passent d'une situation instable, sans qualification à un travail qualifié et durable. Ce projet a été élaboré en étroite collaboration entre les acteurs qui constituent aujourd'hui les acteurs essentiels de la Garantie pour la Jeunesse. Il est encore trop tôt pour évaluer ce projet, puisque la plupart des candidats poursuit encore le programme mais les premiers résultats semblent très prometteurs.

Si les administrateurs du Centre d'Orientation Socio-Professionnelle pensent que le jeune n'est pas encore prêt pour faire un essai dans une entreprise, à l'issue de la période initiale de deux mois, ils peuvent lui proposer un contrat de deux ans dans l'une des trente organisations à but non lucratif, spécifiquement subventionnées à ces fins, par le gouvernement. Ces organisations, connues sous le nom « d'initiatives sociales », mettent sur pied des projets locaux et régionaux d'utilité publique avec ces demandeurs d'emploi. Les chômeurs concluent un contrat de travail en bonne et due forme, perçoivent un salaire correspondant au salaire

[10] Il convient de noter que dans ce cas, nous ne parlons pas de gens qui souffrent de troubles psychologiques, les empêchant d'intégrer le marché du travail. Les gens que nous évoquons peuvent normalement reprendre une vie professionnelle normale, s'ils reçoivent une assistance professionnelle, pendant quelques temps. Certains d'entre eux étaient confrontés à un problème d'alcoolisme ou de toxicomanie ; d'autres avaient perdu l'espoir de mener une vie professionnelle normale, à cause de difficultés auxquelles ils avaient dû faire face dans leur vie personnelle.

[11] Les jeunes sélectionnés pour participer à ce programme ont à l'origine, un niveau de qualification insuffisant pour leur donner accès à un apprentissage.

minimum luxembourgeois, mais leur rythme de travail est adapté à leurs faiblesses. Les initiatives sociales sont souvent réputées représenter un marché du travail protégé, où les gens en difficulté ne sont pas exposés à l'environnement hautement concurrentiel qui peut régner sur le marché du travail réel. Les initiatives sociales se chargent de former les chômeurs et de leur trouver un travail adapté, dès qu'elles estiment que le candidat est prêt à quitter le marché du travail protégé. Il convient cependant de noter que cet instrument ne doit pas être une priorité pour les jeunes. Il ne doit en effet concerner que les jeunes pour qui les autres instruments ne sont pas adaptés, selon le Service Public de l'Emploi. Il peut être utile dans le cas de jeunes qui ont quitté le marché du travail depuis très longtemps ou ont particulièrement besoin d'un encadrement plus intensif pendant quelques temps.

Instruments qui mettent le jeune dans un environnement professionnel réel, au sein d'une société, parfois assortis d'un système double associant école et travail

Les instruments présentés dans cette rubrique se distinguent des autres précédemment décrits, dans le sens où ils n'ont pas pour but de préparer les jeunes au marché du travail mais de les intégrer directement à un emploi. L'idée consiste à établir un lien direct entre l'employeur et le demandeur d'emploi. Si possible, le jeune se verra proposer un apprentissage combinant un enseignement scolaire et une formation pratique en entreprise.

<u>Appariement entre les jeunes demandeurs d'emploi et les employeurs qui leur conviennent</u>

L'une des principales missions du Service Public de l'Emploi consiste à réaliser une meilleure adéquation entre offre et demande sur le marché du travail. Il doit donc fournir les meilleurs outils possibles de mise en correspondance, de sorte à permettre aux employeurs de trouver le demandeur d'emploi qui correspond le mieux au poste à pourvoir et à favoriser la prise de contact entre les demandeurs d'emploi et les employeurs. Certaines améliorations sont actuellement apportées à l'outil de mise en correspondance dans le cadre d'une récente réforme générale du SPE. Le Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (ROME) établi en France a été mis en œuvre puis ajusté. Une plus grande attention sera accordée aux besoins spécifiques des employeurs et une meilleure présélection des candidats sera assurée. Un portail consacré à l'emploi, sur Internet, permettra aux demandeurs d'emploi de rechercher des postes vacants en ligne et aux employeurs de parcourir la liste de candidats potentiels. Le SPE adoptera également une approche plus active vis-à-vis des employeurs, de sorte à inciter les employeurs à se tourner en premier lieu vers le SPE lorsqu'ils recherchent des employés, plutôt que d'avoir d'abord recours à leur réseau professionnel. Toutes ces réformes du SPE sont actuellement en cours et seront opérationnelles dans les prochains mois, ce qui favorisera une mise en œuvre plus performante de la Garantie pour la Jeunesse.

Emplois subventionnés

Au Luxembourg, il existe des emplois subventionnés tant dans le secteur privé que dans le secteur public ou le secteur à but non lucratif pour les jeunes chômeurs âgés de moins de 30 ans[12]. Les employeurs du secteur privé perçoivent des subventions à hauteur de 50% du salaire minimum légal et sont exonérés de charges sociales pour ce poste. Les employeurs des secteurs à but non lucratif et public perçoivent des subventions à hauteur de 75% du salaire minimum légal. Dans les deux cas, la subvention est versée intégralement pendant un an puis peut être prolongée de 6 mois après avoir été réduite. Si les employeurs du secteur privé transforment le contrat de travail subventionné en contrat à durée illimitée, ils seront alors exonérés de contributions sociales sur ce contrat, pendant 12 mois supplémentaires. C'est le Service Public de l'Emploi qui est en charge de ce programme. Cette politique a été scientifiquement évaluée au cours des dernières années et il s'est avéré qu'elle améliorait les chances de trouver un emploi stable, particulièrement parce que la moitié des candidats se voient proposer un emploi stable au sein de la société, où ils ont conclu le contrat de travail subventionné.

Une récente réforme du cadre des emplois subventionnés (avril 2013) devrait encore améliorer le système. L'accès aux programmes est désormais limité aux jeunes chômeurs qui sont inscrits depuis au moins trois mois au Service Public de l'Emploi, de sorte à éviter que les employeurs ne profitent de subventions pour des jeunes gens qu'ils auraient de toute façon, fini par embaucher, même en l'absence d'une subvention de ce genre. Le plan de formation a également été renforcé. Les évaluations de ce système ne seront disponibles qu'en 2015.

Emplois destinés aux bénéficiaires des allocations chômage

Les bénéficiaires des allocations chômage peuvent se voir proposer un poste temporaire connu sous le nom d'Occupation temporaire indemnisée (OTI). Il s'agit d'un emploi temporaire proposé dans une administration publique ou une organisation à but non lucratif. Le principal objectif de cette mesure consiste à permettre aux personnes qui viennent de perdre leur emploi (et qui ont donc droit aux allocations chômage) de rester en activité et à éviter ainsi qu'elles ne se démotivent et perdent leurs compétences professionnelles et sociales. C'est le Service Public de l'Emploi qui est en charge de ce programme.

Emplois destinés aux demandeurs d'emploi hautement qualifiés

Les jeunes demandeurs d'emploi bardés de qualifications peuvent se voir proposer un emploi temporaire, en tant qu'assistants dans des écoles publiques, dans le cadre d'un programme intitulé Pool des assistants (PA). Ils ont alors pour mission d'aider à surveiller les classes dans

[12] Dans le secteur privé, ces initiatives sont connues sous le nom de Contrat d'initiation à l'emploi, alors que dans le secteur à but non lucratif/ public, on les appelle les Contrats d'appui emploi.

lesquelles les enseignants sont temporairement absents. A l'instar de l'OTI, le principal objectif de cette mesure consiste à permettre à ces chômeurs de rester en activité, à éviter de saper leur motivation et de réduire leurs compétences professionnelles et sociales. C'est le Service Public de l'Emploi qui est en charge de ce programme.

Enseignement et formation professionnels - apprentissage

Pour certains jeunes, la meilleure offre que puisse proposer la Garantie pour la Jeunesse consiste en système double, associant enseignement classique et expérience pratique. Au Luxembourg, le cadre réglementaire de l'enseignement et de la formation professionnels a été réformé en 2008, dans le but d'améliorer la qualité, l'offre et l'attrait des apprentissages. Des efforts sont constamment accomplis pour améliorer le système et se poursuivront de sorte à l'adapter aux nouveaux défis que pose le marché du travail. Les collaborations transfrontalières font également l'objet d'un intérêt particulier dans la Grande Région (Luxembourg, Belgique, France, Allemagne), puisqu'elles confèrent plus de flexibilité aux jeunes et leur permettent d'effectuer en partie leur apprentissage au Luxembourg et dans des pays voisins. Le Luxembourg a assorti sa législation relative à l'enseignement et à la formation professionnels, d'un cadre légal favorisant les apprentissages transfrontaliers. Le Luxembourg participe également à l'Alliance Européenne pour l'Apprentissage.

L'enseignement et la formation professionnels sont mis en place grâce à une étroite collaboration entre le SPE (placement des candidats en entreprise) et le Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse (validation des programmes d'enseignement et de formation).

Stage

Le Luxembourg révise actuellement sa législation afin de s'assurer de l'accès à des stages en entreprise par les jeunes demandeurs d'emploi. Pour les élèves et les étudiants, les stages sont déjà clairement définis, mais ils nécessitent encore quelques éclaircissements pour les chômeurs.

3. Financement de la Garantie pour la Jeunesse

La Garantie pour la Jeunesse sera presque exclusivement financée par le budget national du gouvernement. Le Fonds social européen constituera la seule source de financement externe, pour des projets pilotes spécifiques, pour lesquels la contribution nationale s'élèvera à 50%, les 50% pour cent restants étant pris en charge par l'Union Européenne. Dans le cadre du programme opérationnel du FSE pour 2014-2020, une ligne budgétaire spécifique a été allouée aux projets qui se consacrent à réduire le chômage chez les jeunes. Un appel officiel sera lancé vers août 2014 dans le cadre de ce programme.

Concernant les trajectoires axées sur l'école et l'activation du Plan de Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse, le financement sera issu du budget du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ce budget est établi en avril de chaque année pour l'année suivante, ce qui signifie qu'il n'est pas flexible à très court terme. Si d'autres programmes, projets ou cours doivent être organisés ou si les infrastructures existantes doivent être renforcées, ces projets doivent être prévus quelques temps à l'avance.

Quant aux trajectoires axées sur le travail du Plan de Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse, elles seront financées par le Fonds pour le développement de l'Emploi, qui n'est pas fixe mais s'ajuste automatiquement aux dépenses. Ces dépenses couvrent les allocations chômage ainsi que les politiques actives du marché du travail, destinées aux chômeurs inscrits. Du fait de son caractère ajustable, la contrainte de temps, soulignée dans le cadre du budget du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse, ne s'applique pas ici.

4. Evaluation et amélioration continue des programmes

Le Plan de Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse sera évalué en fonction de deux critères.

Premièrement, l'évaluation portera sur la proportion de jeunes ayant signé un Contrat relatif à la Garantie pour la Jeunesse en phase 3 du Plan de Mise en œuvre (cf. schéma au paragraphe 2.1.) qui se sont ensuite vu proposer l'offre définie dans leur contrat individuel dans les 4 mois qui suivent la signature de ce contrat.

Deuxièmement, la qualité de l'offre proposée au jeune sera évaluée. En effet, il ne suffit pas de proposer une offre au jeune, il faut que cette offre l'aide à envisager une perspective à long terme et à sortir d'une situation précaire.

Cette évaluation reposera sur les données administratives longitudinales communiquées par le service public de l'emploi et la sécurité sociale. Si possible, des techniques d'évaluation en groupe seront utilisées (techniques d'appariement des coefficients de propension).

Le résultat de ces évaluations sera ensuite présenté et le Plan de Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse sera amélioré en conséquence.

ANNEXE

Tableau 2.2 : Principales organisations qui soutiennent et appliquent le programme relatif à la Garantie pour la Jeunesse

Nom des principales organisations	Type d'organisation	Degré de responsabilité	Rôle joué dans la mise en œuvre du programme relatif à la Garantie pour la Jeunesse	Assurer la réussite des partenariats
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire (MTEESS)	Ministère	National	**Coordinateur général de la Garantie pour la Jeunesse**	Un groupe de travail a été organisé avec des représentants du MTEESS, de l'Adem, de l'ALJ, du SFP, du SNJ et du Département Enfance et Jeunesse. Le groupe se réunit une fois par mois. Le plan de mise en œuvre a été coordonné au sein de ce groupe. Le suivi et l'évaluation du plan seront également assurés au sein de ce groupe. Dans les prochains mois, le groupe organisera régulièrement des réunions avec les organisations pour jeunes, les syndicats et les organisations d'employeurs, afin d'adapter le plan actuel aux nouvelles exigences. La coordination entre les principaux acteurs sera également assurée par l'établissement d'une base de données commune, qui centralisera les informations sur les jeunes qui ont reçu de l'aide, sur l'acteur qui a apporté cette aide et sur la durée de cette aide. Cette base de données permettra également d'établir des statistiques cohérentes sur l'avancée de la mise en œuvre du Plan de la Garantie pour la Jeunesse. Une nouvelle loi est en cours de promulgation, afin de permettre la création de cette base de données. Ce groupe coordonnera également la stratégie de communication, en constituant un groupe de travail chargé d'améliorer la documentation afférente à la communication (brochures, affiches) ainsi que la communication sur Internet.
Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse	Ministère	National	**Coordinateur des trajectoires axées sur l'école et l'activation**	
Agence pour le développement de l'emploi (Adem)	Autorité publique (Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire)	National & régional	**Coordinateur de la trajectoire axée sur le travail :** • Offres d'emploi • Placement professionnel • Placement en apprentissage • Politiques actives du marché du travail • Offres de formation • Contact avec les employeurs Le SPE dispose d'un service spécifiquement réservé aux jeunes, responsable d'appliquer et de superviser les politiques destinées aux jeunes. Le SPE est également membre de la Maison de l'Orientation - MO, qui se consacre tout particulièrement aux placements en apprentissage. En mars 2014, une personne a été embauchée au SPE, afin de prendre en charge la mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse au SPE.	
Service de la formation professionnelle (SFP)/ Action locale pour jeunes (ALJ)	Autorité publique (Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse)	National & régional	**Coordinateur de la trajectoire axée sur l'école :** • Dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels et de la préparation : o proposer plus de cours d'orientation et d'initiation professionnelle aux étudiants plus faibles (cours COIP) o cours COIP/IPDM pour jeunes adultes (cours d'orientation et d'initiation professionnelle destinés aux adultes) o proposer des cours aux jeunes qui n'ont pas trouvé d'apprentissage fin octobre (date limite pour trouver un employeur qui accepte de prendre un apprenti) • Stages • Placement dans des écoles • Eviter les abandons scolaires en suivant les élèves qui doivent trouver un apprentissage	

			• Suivi systématique des étudiants qui ont prématurément quitté l'école • Coaching des étudiants qui ont prématurément quitté l'école, en petits groupes, afin de les préparer et d'organiser leur retour à l'école ou en apprentissage • Amélioration de la transition entre l'école et le milieu du travail • Travailler avec les parents • Communiquer des informations sur la Garantie pour la Jeunesse aux 10 bureaux régionaux • Organiser des programmes de formation continue au Centre pour la Formation professionnelle continue	
Service National de la Jeunesse (SNJ)	Autorité publique (Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse)	National & régional	**Coordinateur de la trajectoire axée sur l'activation :** • Prendre contact avec les NEET • Donner des informations sur la Garantie pour la Jeunesse aux 5 bureaux régionaux • Services volontaires • Ateliers • Projets de mobilité • Offres de coaching	
Département Enfance et Jeunesse	Autorité publique (Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse)	National & régional	**Coordinateur du contact avec les organisations pour la jeunesse et le parlement des jeunes** • Identification et centralisation des commentaires et demandes émanant des jeunes • Organisation de réunions et de conférences avec les organisations pour la jeunesse	
Service de la Formation des Adultes	Autorité publique (Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse)		• Formation continue pour adultes	
Ecole de la deuxième chance (E2C)	Autorité publique (Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse)	National	• Donner aux jeunes âgés de 16 à 24 ans, qui ont abandonné l'école et ne trouvent pas d'apprentissage, la chance de retourner à l'école	
Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS)	Autorité publique (Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse)	National & régional	• Aider les élèves de l'école primaire à trouver la bonne orientation scolaire • Faciliter la transition entre l'école et le milieu du travail • Etroite collaboration avec le service d'orientation professionnelle du SPE	
Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux (CASNA)	Autorité publique (Ministère de l'Education, de l'Enfance et de	National & régional	• Service destiné aux enfants âgés de 12 à 17 ans, qui viennent d'immigrer au Luxembourg • Informations sur le système scolaire et aide, mises à la disposition des jeunes immigrants	

	la Jeunesse)			
Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES)	Autorité publique (Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse)	National & régional	• Information sur l'enseignement supérieur au Luxembourg et à l'étranger • Publication d'informations sur les emplois et métiers • Coordination d'un Centre de documentation • Organisation d'un salon annuel de l'Etudiant, où les étudiants obtiennent des informations sur la transition entre l'école et le milieu du travail • Coordination des aides financières destinées à l'enseignement supérieur	
Fédérations d'employeurs	Partenaire social	National & régional	• Transmettre des commentaires au SPE sur les postes vacants dans des secteurs d'activité spécifiques • Obtenir des commentaires importants sur l'évolution de divers secteurs d'activité • Transmettre les besoins, demandes et propositions des entreprises (petites et grandes) • Participer à la mise en œuvre, au contrôle et à l'amélioration des politiques actives du marché du travail • Faire en sorte que les employeurs participent activement aux activités destinées à réduire le chômage (stratégie de responsabilité sociale) • Encourager les employeurs à créer des places d'apprentissage • Contribuer à la politique générale de développement de l'emploi, grâce au dialogue social • Participer aux réunions tripartites (gouvernement, employeurs, syndicats) lors du Comité permanent du Travail et de l'Emploi (CPTE)	
Syndicats	Partenaire social	National & régional	• Contribuer à la politique générale de développement de l'emploi, grâce au dialogue social • Participer aux réunions tripartites (gouvernement, employeurs, syndicats) lors du Comité permanent du Travail et de l'Emploi (CPTE) • Superviser les conditions de travail et s'assurer que les jeunes ne sont pas confinés à des postes précaires • Recueillir les commentaires des travailleurs sur le système et la manière dont il peut être amélioré	
Observatoire National de l'Emploi (RETEL)	Fournisseurs de données sur l'emploi et le chômage au Luxembourg	National	• Améliorer les données et statistiques existantes sur le marché du travail luxembourgeois • Evaluer l'impact des diverses politiques de la Stratégie de Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse	

Tableau 2.3 : Principales réformes et initiatives garantissant une intervention et activation précoces

Nom de la réforme	Principaux objectifs	Groupe ciblé et nombre de personnes impliquées (si possible)	Echelle	Nom et rôle de l'organisation responsable et des partenaires coopérants	Calendrier de la mise en œuvre
Réforme de la Maison de l'Orientation (MO)	Améliorer la coordination entre les partenaires en place de la MO	Tous les jeunes souhaitant obtenir de l'aide dans le cadre de leur orientation scolaire ou professionnelle	Nationale	Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse et Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire	Fin 2014 pour une proposition législative
Réforme des procédures d'échange des données	Créer une base de données centralisée permettant à tous les acteurs de la Stratégie de Mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse d'échanger des informations sur un jeune transféré d'une administration à une autre ; cette base de données centralisée améliorera également la stratégie de supervision et permettra d'établir des statistiques plus fiables sur la procédure de mise en œuvre.	Meilleur suivi de tous les jeunes concernés par la Garantie pour la Jeunesse.	Nationale	Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire	Juin 2014 pour une proposition législative

Nom de l'initiative	Principaux objectifs	Groupe ciblé et nombre de personnes impliquées (si possible)	Echelle	Nom et rôle de l'organisation responsable et des partenaires coopérants	Calendrier de la mise en œuvre
Enquête sur les jeunes abandonnant prématurément l'école	Accompagnement et motivation dans le cadre d'entretiens individuels destinés à les encourager à reprendre leurs études	Jeunes abandonnant prématurément l'école, âgés de 16 à 25 ans	Système scolaire national	Action locale pour jeunes, Service d'enseignement et de formation professionnels du Ministère de l'Education	Programme en cours
Prise de contact avec les jeunes abandonnant prématurément l'école, dans les écoles internationales du Luxembourg	Accompagnement et motivation dans le cadre d'entretiens individuels destinés à les encourager à reprendre leurs études	Jeunes abandonnant prématurément l'école, âgés de 16 à 25 ans	Ecoles internationales au Luxembourg	Action locale pour jeunes, Service d'enseignement et de formation professionnels du Ministère de l'Education	Etablir un contact et définir la collaboration avec les écoles internationales ; 2014
Prise de contact avec les jeunes abandonnant prématurément l'école, vivant au Luxembourg et étudiant dans des écoles secondaires à l'étranger	Accompagnement et motivation dans le cadre d'entretiens individuels destinés à les encourager à reprendre leurs études	Jeunes abandonnant prématurément l'école, âgés de 16 à 25 ans	Ecoles des régions transfrontalières, telles que la Belgique, la France et l'Allemagne	Action locale pour jeunes, Service d'enseignement et de formation professionnels du Ministère de l'Education	Etablir un contact et définir la collaboration ; 2014
Programme « Oui, je le veux » (« Yes, ech well »)	Accompagnement et motivation dans le cadre de réunions en groupes dirigés par des pairs, destinés à les encourager à reprendre leurs études	Jeunes abandonnant prématurément l'école, âgés de 16 à 25 ans	Jeunes abandonnant prématurément l'école, issus d'écoles nationales et internationales	Action locale pour jeunes, Service d'enseignement et de formation professionnels du Ministère de l'Education en association avec des partenaires de la Maison de l'Orientation	A compter du printemps 2014 avec le premier groupe de 15 jeunes ayant prématurément abandonné l'école ; le projet s'étend sur 3 mois et demi. 4 groupes/ an (2 en luxembourgeois et 2 en français french)
Etude sur les NEET	Mieux connaître le phénomène des NEET afin de concevoir de nouvelles offres ou d'adapter les mesures existantes	NEET âgés de 16 à 24 ans. 1000 entretiens	Nationale	Service National de la Jeunesse – SNJ	2013 -2015
Services volontaires	Permettre aux jeunes d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle dans une organisation, au Luxembourg ou à l'étranger	NEET âgés de 16 à 24 ans	Nationale	Service National de la Jeunesse – SNJ	300 NEET en 2014, 300 NEET en 2015
Ateliers	Donner aux NEET une opportunité à faibles exigences, leur permettant de renouer avec une activité	Jeunes NEET, jeunes gens à risque, les chiffres ne sont pas encore disponibles	Nationale	Service National de la Jeunesse – SNJ	2 projets pilotes en juillet et novembre 2013
Mentorat par des pairs	Proposer aux jeunes qui risquent d'abandonner prématurément l'école ou de décrocher du marché du travail, un soutien individuel apporté par un pair	Jeunes NEET, jeunes gens à risque, les chiffres ne sont pas encore disponibles	Nationale	Service National de la Jeunesse – SNJ	2013 : projet pilote de formation du formateur, en février : formations des mentors, mars 2014 : mentorat de 10 à 12 jeunes à risque
Mobilité	Donner aux NEET la possibilité d'acquérir une expérience	Intérêt tout particulier porté aux	Nationale	Service National de la Jeunesse – SNJ	Projet pilote en août 2013, deuxième édition en mars 2014

	professionnelle/ personnelle à l'étranger, afin d'acquérir de la confiance en soi et des compétences générales	jeunes qui abandonnent prématurément l'école			
Séances d'information	Communiquer aux NEET et à leurs parents, les informations nécessaires pour réintégrer l'école ou le marché du travail ; rétablir la confiance entre les jeunes et les services publics	1000 jeunes chômeurs, ayant prématurément abandonné l'école et leurs parents	Nationale	Service National de la Jeunesse en collaboration avec le SPE, Action Locale pour Jeunes, Services sociaux, Centres pour jeunes et municipalités	Courant 2014 : renforcer la coopération avec les municipalités
Plateforme d'information	A la Maison de l'orientation	Personnes âgées de 16 à 25 ans	Nationale	ADEM-OP/ALJ/CPOS/SNJ	Elle débutera avec le lancement de la Garantie pour la Jeunesse (juin 2014)
Plateforme d'information en ligne « ANELO »	Proposer une plateforme unique et coordonnée d'information sur l'orientation	La plupart des jeunes âgés de 15 ans et plus	Nationale	Service National de la Jeunesse Cedies Adem CPOS	Après son lancement en 2010, elle subit actuellement un développement intensif et sera agrandie de sorte à mieux présenter la Garantie pour la Jeunesse ; Nouveau site Web prévu pour début 2015.
Prise de contact avec les employeurs	Améliorer la collaboration entre les employeurs et les services publics, grâce à des réunions d'informations régulières, où les employeurs obtiennent des informations sur les politiques actives du marché du travail et les activités qu'ils peuvent entreprendre pour aider les jeunes NEET et les jeunes demandeurs d'emploi	Tous les employeurs, au niveau individuel, pas seulement au niveau de la Fédération des Employeurs	Nationale, régionale/ locale	Tous les acteurs de la Garantie pour la Jeunesse	Une réunion fin 2014 ; deux réunions en 2015
Lancement officiel de la Garantie pour la Jeunesse	Evénement public accompagné d'une conférence de presse, destiné à sensibiliser le public à la mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse	Toute la population du Luxembourg	Nationale	Tous les acteurs de la Garantie pour la Jeunesse	Une conférence de presse nationale le 26 juin 2014

Tableau 2.4 : Réformes et initiatives essentielles, en faveur de l'intégration sur le marché du travail

Nom de la réforme/ initiative	Principaux objectifs	Groupe ciblé et nombre de personnes impliquées (si possible)	Echelle	Nom et rôle de l'organisation responsable et des partenaires coopérants	Calendrier de la mise en œuvre
Réformes prévues					
Réforme en cours du Service Public de l'Emploi (SPE)	Une réforme de grande envergure du SPE a été entreprise en 2012. Le fonctionnement du SPE est complètement révisé et de nouvelles procédures sont mises en œuvre. Récemment, le personnel a été renforcé. Par exemple, une personne a été spécifiquement recrutée pour prendre en charge la mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse, ce qui favorisera sa supervision et les ajustements. Les outils permettant l'appariement entre l'offre et la demande sur le marché du travail ont eux aussi été complètement révisés.	Cette réforme aura un impact sur tous les jeunes demandeurs d'emploi concernés par la Garantie pour la Jeunesse. Elle améliorera la procédure de profilage et les politiques actives du marché du travail, ainsi que les offres de formation proposées aux jeunes.	Nationale et régionale	SPE et Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire	Mise en œuvre en cours ; aucune proposition législative prévue prochainement

Initiatives prévues et en cours de réalisation					
Ateliers permettant d'améliorer la recherche d'emploi	Former les jeunes demandeurs d'emploi et leur montrer : •Comment améliorer leur CV •Comment rédiger une lettre de motivation •Comment se préparer à un entretien d'embauche •Comment se présenter sous son meilleur jour pour un emploi •Comment améliorer ses compétences sociales •Comment définir un projet professionnel	Tous les chômeurs qui doivent suivre cette formation	Nationale	Service Public de l'Emploi	Programme en cours
Club de l'Emploi	Fournir un lieu équipé d'ordinateurs, où les demandeurs d'emploi peuvent préparer leur CV et avoir accès Internet pour rechercher un travail	Tous les chômeurs qui ont besoin d'un ordinateur	Nationale	Service Public de l'Emploi	En 2013, 80 personnes par jour utilisaient le système du Club de l'Emploi à Luxembourg. Le Club d'Esch/ Alzette en comptait environ 30. Programme en cours
Cours de langues	Aider les jeunes demandeurs d'emploi à acquérir les compétences linguistiques requises sur le marché du travail luxembourgeois	Les cours destinés à enseigner le luxembourgeois sont principalement proposés aux immigrants. Des cours seront également proposés en vue d'améliorer les compétences en français.	Nationale	Service Public de l'Emploi ; collaboration avec les écoles de langues du Luxembourg	Programme en cours
Formations propres à des emplois spécifiques	Donner aux demandeurs d'emploi la possibilité de suivre une formation professionnelle pour certains métiers très prisés sur le marché du travail luxembourgeois. Ces emplois incluent entre autres les métiers de réceptionniste, d'assistant administratif, de secrétaire assistante, d'assistant de production, de professionnel du nettoyage, d'aide aux travaux ménagers et d'aide aux personnes âgées et atteintes de maladies.	Les jeunes demandeurs d'emplois ayant besoin d'un rafraîchissement ou de quelques nouvelles compétences spécifiques dans un domaine particulier	Nationale	Service Public de l'Emploi ; collaboration avec les fournisseurs de formation, souvent des organisations à but non lucratif	Programme en cours
Formations propres à des secteurs et entreprises spécifiques	Répondre aux besoins spécifiques d'un secteur d'activité donné ou d'une entreprise particulière afin de trouver les candidats les plus adaptés	Les jeunes demandeurs d'emplois qui ont des lacunes dans les compétences requises par des sociétés et qui tiennent à travailler dans des secteurs d'activité spécifiques	Nationale	Service Public de l'Emploi ; en collaboration avec le Centre National de la Formation Professionnelle Continue – CNFPC	Programme en cours
Programmes de formation continue	Permettre aux jeunes qui travaillent déjà de changer de métier grâce à la formation continue. Cette initiative devrait les empêcher de se retrouver au chômage, s'ils changent de métier.	Les jeunes gens qui ont déjà du travail, mais doivent acquérir de nouvelles compétences ou qui souhaitent changer de secteur d'activité	Nationale	Service Public de l'Emploi ; en collaboration avec le Centre National de la Formation Professionnelle Continue – CNFPC	Programme en cours
Soutien à l'esprit	Donner des conseils aux jeunes qui	Les jeunes demandeurs	Nationale	Service Public de l'Emploi	

d'entreprise	souhaitent créer leur propre entreprise	d'emploi qui veulent créer leur propre entreprise			Programme en cours
Bilan de compétence	Proposer un bilan de compétence détaillé, dans le cadre de 4 séances de coaching. Identifier les points forts du jeune. Renforcer son développement personnel.	Les jeunes demandeurs d'emploi qui peuvent vouloir découvrir de nouveaux secteurs d'activité professionnelle	Nationale	Service Public de l'Emploi	Projet pilote lancé en 2013 avec 48 chômeurs (de tous âges). Le projet se poursuivra dans les prochaines années.
Evaluation psycho-sociale	Aider les jeunes demandeurs d'emploi qui ont connu des difficultés dans le passé (qu'elles soient sociales ou psychologiques) à reprendre un rythme normal de travail.	Les jeunes demandeurs d'emploi qui ont des difficultés sociales ou psychologiques	Nationale	Service Public de l'Emploi, en collaboration avec le Centre d'Orientation Socio-Professionnelle - COSP	Le COSP a été réformé en 2013, via le regroupement de deux structures distinctes. Cette réforme est actuellement en cours d'application. Un troisième centre va ouvrir dans le sud du pays (Esch/ Alzette) en 2014.
Projet pour la jeunesse	Aider les jeunes sans qualification, qui ont des difficultés sociales ou psychologiques, à acquérir des compétences élémentaires, une certaine expérience professionnelle et pour ceux qui sont intéressés, à suivre des cours de mise à niveau qui leur donnera accès à un apprentissage.	Les jeunes demandeurs d'emploi qui ont des difficultés sociales ou psychologiques	Nationale	Service Public de l'Emploi, en collaboration avec le Centre d'Orientation Socio-Professionnelle - COSP	Le projet pilote a débuté en 2012 et a, depuis cette date, été normalisé. Programme en cours
Initiatives sociales	Proposer des activités dans des organisations à but non lucratif, partiellement subventionnées par le gouvernement, afin de permettre à des demandeurs d'emploi ayant des problèmes sociaux ou psychologiques, d'évoluer dans un environnement professionnel « protégé », moins concurrentiel.	Les jeunes demandeurs d'emploi qui ont des difficultés sociales ou psychologiques, qui ne sont pas encore prêts à faire leur entrée sur le marché du travail	Nationale	Service Public de l'Emploi, en collaboration avec des organisations à but non lucratif spécialisées dans la formation de personnes ayant des difficultés sociales ou psychologiques	Programme en cours ; de nombreux changement ont été apportés à ce secteur en 2013 et ce programme est actuellement en cours de révision et de restructuration, afin de mieux harmoniser les activités des 30 (et plus) organisations à but non lucratif, qui pour le moment adoptent, chacune leur propre approche. Ce processus sera mis en œuvre en 2014 et en 2015.
Contrats d'initiation à l'emploi (CIE)	Emplois subventionnés dans le secteur privé. Aider les jeunes à acquérir une expérience professionnelle. La société doit recruter le jeune après un an d'emploi subventionné.	Les jeunes demandeurs d'emploi qui sont inscrits depuis au moins 3 mois et qui sont prêts à intégrer le marché du travail	Nationale	Service Public de l'Emploi	Programme en cours
Contrat d'appui emploi (CAE)	Emplois subventionnés dans le secteur public. Aider les jeunes à acquérir une expérience professionnelle.	Les jeunes demandeurs d'emploi qui sont peu qualifiés, qui sont inscrits depuis au moins 3 mois et qui sont prêts à intégrer le marché du travail	Nationale	Service Public de l'Emploi	Programme en cours
Occupation temporaire indemnisée (OTI)	Aider les jeunes à acquérir une expérience professionnelle dans une administration publique ou dans une organisation à but non lucratif.	Les jeunes demandeurs d'emploi qui perçoivent des allocations chômage.	Nationale	Service Public de l'Emploi	Programme en cours
Pool des assistants (PA)	Faire en sorte que les jeunes demandeurs d'emploi hautement qualifiés restent en activité, dans l'attente d'une opportunité d'emploi dans leur domaine d'études. Ils participent à la surveillance d'élèves dans	Les jeunes demandeurs d'emploi qui sont hautement qualifiés	Nationale	Service Public de l'Emploi	Programme en cours

	des écoles publiques, lorsque les enseignants sont absents.				
Enseignement et formation professionnels - apprentissage	Système double qui permet aux jeunes d'acquérir des compétences théoriques et techniques sur une période de 3 ans. Il existe également un programme de ce genre pour les jeunes qui n'ont pas de travail depuis plus d'un an.	Les jeunes demandeurs d'emploi	Nationale	Service de la Formation Professionnelle - SFP du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse (validation du contenu de l'enseignement et de la formation), en étroite collaboration avec le Service Public de l'Emploi (placement des candidats en entreprise).	Programme en cours
Stage	Permettre aux jeunes d'acquérir une brève expérience professionnelle, ce qui leur permet de découvrir certains métiers et environnements de travail.	Les étudiants et les jeunes demandeurs d'emploi	Nationale	Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Service Public de l'Emploi	Des procédures législatives seront appliquées afin de veiller à ce que tous les jeunes puissent prendre part à ce type de stage, qu'ils soient étudiants ou demandeurs d'emploi.